



# Gendarmerie royale du Canada

## Rapport sur le rendement

Pour la période  
se terminant  
le 31 mars 1996

Présentation améliorée des rapports  
au Parlement – Document pilote

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 1996

En vente au Canada chez

votre libraire local

ou par la poste auprès du

Groupe Communication Canada – Édition  
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N<sup>o</sup> de catalogue BT31-4/11-1996  
ISBN 0-660-60158-3



## **Avant-propos**

Le présent document représente la phase deux du Projet d'amélioration des rapports au Parlement, qui a été créé au sein du Secrétariat du Conseil du Trésor en vue d'améliorer la qualité de l'information fournie au Parlement et de mettre à jour les processus servant à préparer cette information. Ce projet est l'un des volets de l'initiative «Repenser le rôle de l'État» qui vise à mettre davantage l'accent sur les résultats et à rendre plus transparente l'information présentée au Parlement.

Du mois d'août 1995 au mois de juin 1996, on a mené de vastes consultations auprès des députés fédéraux et d'autres intervenants clés afin d'examiner des options pouvant permettre d'améliorer l'information fournie au Parlement. Il en est ressorti clairement qu'il importait de mettre l'accent sur le rendement des ministères et les résultats réels obtenus.

En juin 1996, la Chambre des communes a approuvé le dépôt, à titre de projet pilote, de rapports sur le rendement distincts par seize ministères et organismes. Ces documents pilotes seront évalués, et si le Parlement et d'autres intervenants appuient cette approche, on demandera alors au Parlement d'approuver officiellement cette démarche visant à faire en sorte qu'à partir de l'automne 1997, tous les ministères et organismes présentent des rapports sur le rendement distincts.

On peut consulter ces documents par la voie électronique dans le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor, à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/fkey.html>

Pour de plus amples renseignements sur le présent document ou le Projet d'amélioration des rapports au Parlement, veuillez explorer le site Internet du SCT ou communiquer à l'adresse suivante :

Revue gouvernementale et Services de qualité  
Secrétariat du Conseil du Trésor  
L'Esplanade Laurier  
Ottawa (Canada)  
K1A 0R5  
Téléphone : (613) 957-7042



Royal Canadian  
Mounted Police

Gendarmerie royale  
du Canada



1995-1996

Rapport de rendement

Gendarmerie royale du Canada

---

*L'honorable Herb Gray, C.P., C.R., député  
Solliciteur général du Canada*

---

## Table des matières

---

	Le message du ministre	ii
Section I :	Sommaire	1
Section II :	Aperçu du ministère	2
	A. Rôles et responsabilités	2
	B. Organisation et programmes	4
	C. Objectifs et priorités	5
	D. Plans de ressource	8
Section III	Rendement des secteurs d'activité	9
	A. Aperçu de l'environnement	9
	B. Engagements à l'égard des résultats	9
	C. Résultats	11
	1. Protection contre le crime organisé	11
	2. Réduction du crime de violence et de la criminalité juvénile	21
	3. Élargissement de la portée de la police communautaire	31
	4. Innovations en matière de prestation de services	39
Section IV:	Sommaire sur la gestion du changement	43
Section V:	Annexes	46
	A. Liste des principales lois fédérales et ententes formelles	46
	B. Personnes-ressources	49
	C. Données financières	50
Index		56

## *Message du ministre*

*J'ai l'honneur de présenter le rapport de rendement de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) au Parlement et aux Canadiens.*

*La GRC a été fondée en 1873. Elle comptait à l'époque 300 membres et son mandat était d'établir la paix et l'ordre dans l'Ouest. Aujourd'hui, elle emploie environ 21 000 personnes et assume différentes responsabilités dans toutes les régions du Canada. Celle-ci nous aide à maintenir la souveraineté canadienne dans le Nord, à atteindre les objectifs de la politique étrangère canadienne à l'extérieur du pays, à assurer la sécurité nationale et à surmonter les problèmes de communication et de prestation de services de police différents, mais équitables, à une population disséminée sur un vaste territoire.*

*Pour les membres de la GRC, s'acquitter de ces responsabilités signifie souvent être exposé à la souffrance, à l'hostilité ou au danger. Ils doivent intervenir dans des situations qui feraient frémir plusieurs d'entre nous. Confrontations physiques, querelles familiales, victimes affligées par le crime, morts violentes de collègues, travail continu par poste et solitude liée à la vie dans une petite communauté, voilà les réalités auxquelles font face les membres de la GRC. Leur travail consiste principalement à désamorcer des confrontations, à porter des jugements immédiats et à résoudre des problèmes. Le maintien de l'ordre est une vocation qui implique le défi et la satisfaction d'aider les gens. Ils ont choisi ce mode de vie; c'est néanmoins grâce à leur volonté d'accepter de vivre dans un état constant de stress ou même de peur que nous pouvons jouir d'une qualité de vie supérieure.*

*Voilà la dimension humaine qui sous-tend ce rapport de rendement. Tout au cours de ses quasi 125 années d'histoire, on admire la GRC pour ses qualités, sa compétence, sa qualité des services et son humanité, qui sont le résultat du rendement de ses employés. Ce sont eux qui sont à la base des statistiques, des tableaux financiers et des rapports de changements organisationnels effectués pour répondre aux défis que présente la prestation de services policiers avec des ressources réduites.*

*Je demande donc au Parlement et aux Canadiens de reconnaître, à la lecture de ce rapport, l'apport des 21 000 employés et de leurs prédécesseurs qui ont su faire de la GRC un organisme reconnu mondialement pour ses services. Le rendement de l'organisation dépend d'eux puisqu'il se mesure en gestes concrets comme en termes financiers et gestionnels. Je suis fier d'être le ministre qui rend compte de la GRC et de ses employés devant le Parlement.*

*L'honorable Herb Gray, C.P., C.R., député  
Solliciteur général du Canada*



## Section I: Sommaire

La prévention du crime et le maintien de l'ordre et de la sécurité sont essentiels à la qualité de vie au Canada. À titre de service de police national du Canada, la GRC occupe un poste clé aux premières lignes de la poursuite de cet objectif, puisque sa priorité stratégique est d'assurer la sécurité de foyers et des collectivités. La prévention du crime et le maintien de la paix, de l'ordre et de la sécurité font partie intégrante du mandat législatif de la GRC. Elle s'acquitte de ce mandat en mettant en oeuvre les principes de police communautaire qui assurent une prestation de services égaux et adaptés à toutes les communautés du pays. Par son engagement en matière de qualité des services, la GRC reconnaît l'importance de fournir des services policiers répondant aux besoins de tous les Canadiens.

Même si le nombre de crimes de violence signalés diminue, le public a toujours l'impression qu'il est à la hausse. Pour calmer les inquiétudes des Canadiens, la GRC s'est donnée comme priorité la lutte contre le crime de violence, et elle continuera à poursuivre cet objectif dans le cadre de la police communautaire. Le taux de résolution de la GRC est toujours le plus haut au pays (environ 80 p. 100), ce qui démontre bien son efficacité en matière de répression des crimes de violence dans les territoires de sa compétence.

La réduction du crime ne peut pas être accomplie uniquement par l'application de la loi; il faut aussi cibler les causes du crime par des partenariats entre la police et la communauté. Les programmes de police communautaire de la GRC ont permis de faire des percées considérables en fournissant des moyens de tuer dans l'oeuf les activités criminelles par des stratégies conjointes de résolution de problèmes. La GRC travaille avec les éducateurs, les parents, les organismes sociaux, les victimes, les jeunes à risque, les minorités visibles, les Autochtones et les résidents de communautés éloignées pour définir les problèmes et trouver des solutions adéquates. L'objectif ultime est la création de services policiers spécifiquement adaptés aux besoins de chaque groupe ou région géographique.

La GRC a considérablement évolué au cours des dernières années, passant d'un mode de prestation de services traditionnel au modèle de police communautaire. Les récentes interventions à Gustafsen Lake et à Davis Inlet témoignent des normes élevées de la GRC en matière d'opérations policières. De même, ses initiatives sur les produits de la criminalité, la lutte antidrogue et la lutte contre le crime transnational ont connu un grand succès. En 1995, la GRC :

- a fait des saisies s'élevant à environ 50 millions de dollars;
- a fait enquête sur 683 cas de contrebande organisée;
- à fait enquête sur 31 556 cas de trafic de drogue;
- a conclu de nouvelles ententes avec les organismes d'application de la loi canadiens et



- étrangers;
- a mis en oeuvre de nombreuses stratégies et initiatives de prévention du crime.

La GRC occupe toujours le premier rang mondial en matière de conception d'applications techniques permettant d'améliorer les pouvoirs d'enquête et de résolution de crime de la collectivité policière. Elle a notamment fait d'immenses progrès en matière d'analyse des liens entre les crimes de violence, d'enregistrement et d'identification des armes à feu et d'analyse génétique, technique qui permettent aux policiers de résoudre plus aisément les crimes de violence.

La GRC continue de contribuer de façon importante aux missions internationales de maintien de la paix et aux initiatives de formation. En Haïti, les membres s'affairent à briser les barrières traditionnelles entre les policiers et la communauté, créant ainsi un environnement sécuritaire même à l'extérieur des frontières canadiennes.

La Gendarmerie cherche à demeurer le service policier de choix en offrant des services à coût concurrentiel et en insistant sur le service aux clients. Afin de répondre aux nouvelles demandes de service, l'organisation a élaboré une série de modes de financement comme les partenariats et les opérations conjointes ainsi que le recouvrement et le partage des coûts, notamment dans le cas de la formation offerte aux autres ministères responsables de l'application des lois.

La GRC fait face à un défi de taille : réduire et prévenir le crime en offrant des services policiers de choix tout en restant dans les limites d'un budget restreint. La GRC est prête à faire face à ce défi et à travailler avec tous les Canadiens pour leur assurer un avenir sécuritaire.

## **Section II : Aperçu du ministère**

### **A. Rôles et responsabilités**

La Gendarmerie royale du Canada, ci-après appelée la GRC ou la Gendarmerie, est le service de police national et un organisme relevant du ministère du Solliciteur général du Canada.

La GRC a été fondée en 1873. Son mandat comporte plusieurs facettes, notamment prévenir la criminalité et mener des enquêtes, maintenir l'ordre, faire respecter les lois sur des sujets aussi divers que la santé et la protection des recettes de l'État, contribuer à la sécurité nationale, assurer la sécurité des membres du gouvernement, des dignitaires en visite et des missions étrangères et fournir des services de soutien opérationnel essentiels aux autres services de police et organismes d'application de la loi. Cela fait de la GRC une entité unique au monde. En plus d'exercer son rôle





de police nationale et fédérale, la Gendarmerie offre des services de police provinciaux et municipaux et elle est tenue de rendre des comptes séparément à chacun de ces niveaux. Son rôle actuel est fondé sur l'autorité et les responsabilités qui lui sont conférées par la *Loi sur la GRC*. Cette loi constitue la GRC en tant que service de police fédéral, régit son fonctionnement et autorise le Solliciteur général à conclure avec les provinces, territoires et municipalités, des ententes en matière de prestation de services de police. Aux termes de la Partie IV de la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité*, la GRC doit exercer les fonctions dévolues aux agents de la paix lorsque les infractions constituent une menace à la sécurité nationale ou lorsque la victime est une personne jouissant d'une protection internationale, au sens de l'article 2 du *Code criminel*. Certaines directives ministérielles et ententes internationales confient à la GRC des fonctions de protection. Plusieurs ententes avec d'autres ministères et services de police lui accordent aussi d'autres responsabilités en matière d'application de la loi.

**Tableau 1 : Crédits alloués par le Parlement**

<b>Autorisations de dépenser</b>				
<b>A. Autorisations pour 1995-1996 - Partie II du Budget des dépenses</b>				
<b>Besoins financiers par autorisation</b>				
Crédit	(en millions de dollars)	<b>Budget principal</b>	Total disponible	Utilisation
		<b>1995-1996</b>	1995-1996	réelle
				1995-1996
<b>Gendarmerie royale du Canada</b>				
35	Dépenses de fonctionnement	<b>839.7</b>	892.2	873.4
40	Dépenses en capital	<b>140.5</b>	182.9	177.3
(L)	Pensions et autres prestations aux employés - Membres de la Gendarmerie	<b>213.2</b>	199.9	199.9
(L)	Dépenses des recettes de l'écoulement des biens de la couronne	<b>0.0</b>	8.2	5.8
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	<b>14.0</b>	14.7	14.7
Total		<b>1 207.4</b>	<b>1 297.9</b>	<b>1 271.1</b>
<b>Crédits - Libellé et sommes demandées</b>				
Crédit	(en millions de dollars)	<b>Budget principal</b>		
		<b>1995 - 1996</b>		
<b>Gendarmerie royale du Canada</b>				
<b>Programme d'application de la loi</b>				
35	Application de la loi - Dépenses de fonctionnement, subventions inscrites au budget, contributions et autorisations de dépenser les recettes de l'année		<b>839.7</b>	
40	Dépenses en capital		<b>140.5</b>	



## B. Organisation et programmes

Les pouvoirs d'exécution des dispositions de la *Loi sur la GRC* et la responsabilité en matière de reddition de compte sont dévolus au Commissaire. Celui-ci relève du Solliciteur général du Canada qui, quant à lui, est responsable devant le Parlement du Canada. Le Commissaire est appuyé par quatre sous-commissaires à Ottawa et 13 commandants divisionnaires opérationnels dans les divisions du pays et un commandant divisionnaire à la Division Dépôt, où se trouvent les installations de formation de la GRC, à Regina en Saskatchewan.

La GRC est un organisme prestataire de services. Elle est divisée en cinq secteurs d'activité, tel que montré au tableau 2. Ces secteurs sont les suivants :

**Services de police fédérale :** La GRC offre au gouvernement fédéral, à ses ministères et organismes, des services de maintien de l'ordre, d'application des lois, d'enquête et de protection afin de protéger les citoyens, l'environnement, le commerce, les recettes du gouvernement, la sécurité nationale, les missions étrangères et les dignitaires en visite.

**Services nationaux de police :** La GRC offre des services de laboratoire et d'identité judiciaire, d'informatisation des renseignements judiciaires, de renseignements et de formation avancée à la collectivité policière du Canada, à des organismes d'application de la loi ministériels et à certaines organisations policières d'autres pays.

**Services de police contractuelle :** En vertu d'ententes d'une durée de 20 ans entre le gouvernement fédéral et les administrations provinciales, territoriales et municipales, la GRC assure des services de police communautaire aux citoyens de huit provinces, deux territoires et 200 municipalités. Ces services comprennent, entre autres, la prévention criminelle, le maintien de l'ordre, la police de la circulation, l'application du *Code criminel*, et la prestation de services d'urgence. Des services de police contractuelle sont assurés aux Premières nations en vertu d'ententes tripartites signées par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations des différentes bandes.

**Maintien de la paix pour les Nations Unies :** La GRC assure de services de maintien de la paix et de formation à plusieurs pays aux prises avec des conflits, sous la bannière des Nations Unies.

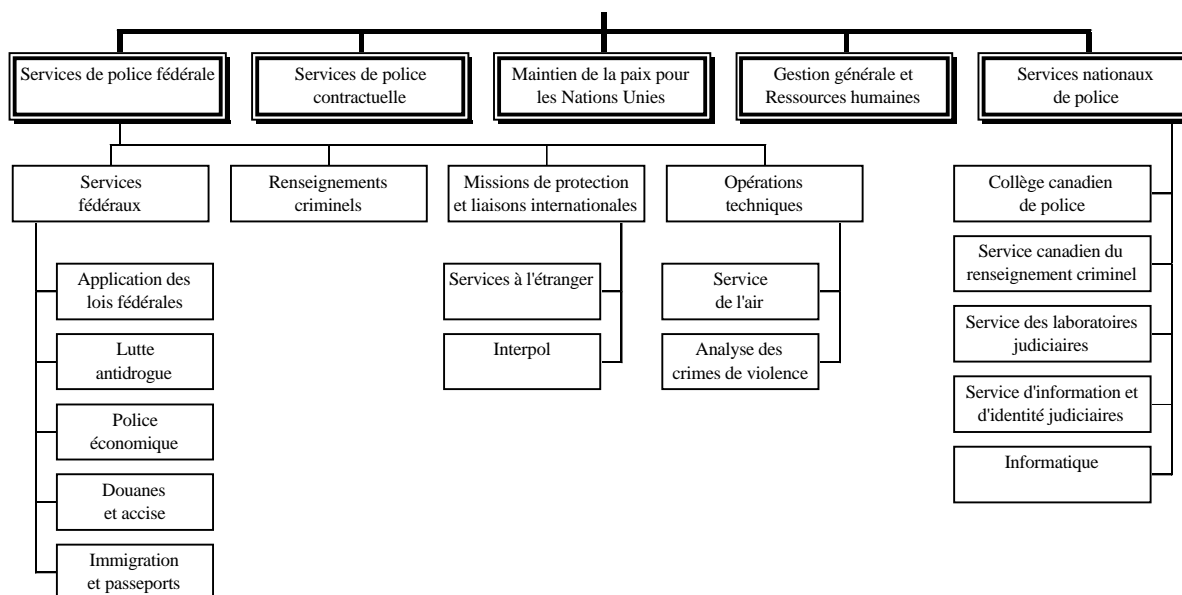
**Gestion générale et gestion des ressources humaines :** Il s'agit d'un secteur d'activités interne qui se charge du soutien et de l'approvisionnement financier, des relations publiques et de l'information, du personnel, de la vérification et de l'évaluation, des politiques et de la planification générales, des services de santé et de la formation. On déterminera l'an prochain si ce secteur doit



rester distinct ou si les services doivent être répartis dans les autres secteurs.

**Tableau 2 : Secteurs d'activité de la GRC**

### Secteurs d'activité de la GRC



## C. Objectifs et priorités

L'objectif de la GRC est tiré de l'article 18 de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada* :

***Appliquer la loi, prévenir le crime, maintenir la paix, l'ordre et la sécurité.***

Afin d'atteindre cet objectif, la GRC prend part à une diversité d'activités, la plupart liées à la prestation de services et d'application des lois. La GRC prévient et décèle les infractions aux lois fédérales et applique ces lois en vertu de la circulaire 1986-6 du Conseil du Trésor, qui donne à la GRC la tâche de coordonner les enquêtes sur les infractions contre la Couronne signalées par les autres ministères. En plus d'assumer ses responsabilités fédérales, la GRC assure des services de police contractuelle aux deux territoires et à toutes les provinces, à l'exception du Québec et de l'Ontario. Elle offre aussi des services de police municipale à 200 municipalités et 36 collectivités des Premières nations. Les services à contrat, fournis suivant une formule de partage des frais,



font partie intégrante des responsabilités policières de la GRC.

Les engagements de la GRC en matière de résultats sont directement liés à sa priorité stratégique d'assurer «la sécurité des foyers et des collectivités». Elle tente de mener à bien cette tâche en visant les objectifs suivants :

- la réduction des crimes de violence et de la criminalité juvénile;
- l'augmentation du rôle d'application des lois fédérales de la GRC;
- l'amélioration de la gestion des ressources humaines;
- l'introduction de nouvelles technologies de l'information;
- le renouveau organisationnel;

Cette vision stratégique sera accomplie par la création de centres d'excellence sur les politiques, les opérations et la prestation de services. Il y aura, avant l'exercice 1997-1998, une revue complète de l'organisation et une réduction des coûts de fonctionnement dans le cadre de l'élargissement de la portée de la police communautaire, afin que les services de la GRC demeurent abordables.

Le plan stratégique de la GRC en matière de sécurité des foyers et des collectivités est conçu pour résoudre les problèmes actuels de criminalité et de maintien de l'ordre. Des initiatives spécifiques sont conçues pour répondre à des problèmes donnés. De nouveaux modèles de prestation de service sont adoptés et varient de division en division, selon les conditions locales. Comme dans le cas du modèle de police de district adopté au Nouveau-Brunswick, l'accent est mis sur la diminution des tâches administratives et l'augmentation du temps consacré à la prestation de services policiers. Les services communs entre les détachements, les sous-divisions et les divisions seront fusionnés ou partagés pour faire des économies d'échelle. Les politiques et les procédures normalisées qui ont perdu leur utilité et qui nuisent à l'adoption entière des principes de police communautaire seront éliminées. On continuera d'introduire de nouvelles technologies de l'information pour promouvoir la décentralisation, l'aplanissement de l'organisation, la police communautaire et la création d'une organisation interactive et réseautée essentielle à l'atteinte de tous ces objectifs. La GRC élaborera une stratégie nationale contre la criminalité organisée et des stratégies de réduction des crimes de violence dans le cadre de la police communautaire, elle établira un comité consultatif du Commissaire sur la jeunesse et mettra sur pied un modèle de prestation de services pour le nouveau territoire inuit du Nunavut. La Gendarmerie a déjà amorcé la mise en oeuvre d'un plan d'action pour une approche et une orientation unifiées pour la police fédérale. Les stratégies en matière de ressources humaines devront aussi assurer la sélection, la formation et l'évaluation des employés et la reconnaissance de leur travail en fonction de ces nouvelles orientations. Par exemple, on a modifié la formation pour l'axer plus sur la résolution de problèmes que sur l'apprentissage passif.



La mise en oeuvre du plan stratégique en matière de sécurité des foyers et des collectivités affectera trois principaux secteurs d'activité de la GRC. Les services en matière de police autochtone, de maintien de la paix, de crimes avec violence et de criminalité juvénile seront assurés par les services de police contractuelle tandis que la lutte contre la criminalité transnationale sera la responsabilité des services fédéraux et contractuels. Les programmes comme l'enregistrement des armes à feu ou les services d'amélioration de renseignement sur le crime organisé seront la responsabilité des Services nationaux de police, puisque ce sont eux qui fournissent le soutien opérationnel aux autres services de police et organismes d'application de la loi.



## D. Plans de ressources - Coût net du programme par secteur d'activité

Tableau 3 : Coût net du programme par secteur d'activité

Comparaison 1995-1996 entre le budget principal et les dépenses réelles							
(millions de dollars)							
Budget principal	Ressources humaines (Employé à temps plein)	Fonction-nement	Dépenses en capital	Paiements de transferts	Dépenses brutes	Moins : recettes à valoir sur le crédit	Total budget principal
Secteurs d'activité							
Services de police fédérale	5 898	485.5	32.8	0.0	518.3	0.0	518.3
	<b>5 816</b>	<b>510.5</b>	<b>26.6</b>	<b>0.0</b>	<b>537.1</b>	<b>0.0</b>	<b>537.1</b>
Services de police contractuelle	9 613	735.6	51.1	0.0	786.7	709.3	77.4
	<b>9 081</b>	<b>714.9</b>	<b>62.8</b>	<b>0.0</b>	<b>777.7</b>	<b>730.0</b>	<b>47.7</b>
Services nationaux de police	2 914	249.4	42.4	0.4	292.2	3.5	288.7
	<b>2 907</b>	<b>244.3</b>	<b>44.0</b>	<b>0.2</b>	<b>288.5</b>	<b>2.5</b>	<b>286.0</b>
Missions de paix pour les Nations Unies	0	8.0	0.0	0.0	8.0	0.0	8.0
	<b>89</b>	<b>9.1</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>9.1</b>	<b>0.0</b>	<b>9.1</b>
Gestion générale et ressources humaines	2 629	261.3	14.2	40.1	315.6	0.6	315.0
Autres recettes et dépenses	<b>2 848</b>	<b>305.2</b>	<b>47.5</b>	<b>38.5</b>	<b>391.2</b>	<b>0.0</b>	<b>391.2</b>
	21 054	1 739.8	140.5	40.5	1 920.8	713.4	1 207.4
	<b>20 741</b>	<b>1 784.0</b>	<b>180.9</b>	<b>38.7</b>	<b>2 003.6</b>	<b>732.5</b>	<b>1 271.1</b>
<b>Autres recettes et dépenses</b>							
Recettes portées au revenu consolidé							(18.0)
							<b>(18.9)</b>
Coût des services - autres ministères							204.1
							<b>204.1</b>
<b>Coût net du programme</b>							1 393.5
							<b>1 456.3</b>

Les chiffres en caractère gras représentent les dépenses réelles



## **Section III : Rendement des secteurs d'activité**

### **A. Aperçu de l'environnement**

La GRC offre des services à tous les niveaux de gouvernement, et les diverses approches adoptées par les administrations fédérales, provinciales ou municipales influent sur son rendement. Ces approches visent notamment à réduire les dépenses, à éviter d'engager des fonds pour des programmes relevant d'un autre organisme, et à restructurer et à rationaliser les services. Pour réagir à cette réalité fiscale, la GRC a élaboré différentes initiatives de financement comme les partenariats et les entreprises conjointes et des options de recouvrement ou de partage des coûts. Il sera important d'assurer la gestion efficace des nouvelles responsabilités en matière de répression du crime et d'offrir aux Autochtones des services qui répondent à leurs besoins.

Le Solliciteur général du Canada est responsable du rôle opérationnel du gouvernement fédéral en matière de protection du public, ainsi que du maintien de la paix et du respect des lois dans la société. À titre d'organisme relevant du ministère du Solliciteur général du Canada, la GRC joue un rôle fondamental dans l'atteinte des objectifs en matière de sécurité publique du gouvernement et du respect des engagements du Livre rouge, particulièrement celui de la promotion de la sécurité dans les foyers et dans les rues. Les préoccupations des collectivités canadiennes sont notamment le maintien de la paix, les crimes avec violence, incluant la violence familiale et les crimes de haine, la criminalité juvénile et la montée récente de la criminalité transnationale organisée. En plus de ces responsabilités opérationnelles directes, la GRC est aussi responsable du succès d'initiatives gouvernementales comme le contrôle des armes à feu, les analyses génétiques et la protection des témoins puisqu'elle doit gérer les programmes résultant de l'adoption de ces lois connexes. De plus, la GRC doit continuer à répondre aux besoins spéciaux des Autochtones en fournissant des services de police adaptés à leurs collectivités.

### **B. Engagements en matière de résultats**

LA GRC continuera à peaufiner la structure visant à améliorer l'efficacité et la responsabilité de son programme. On voit au tableau 4 les engagements pour 1995-1996.



**Tableau 4 : Engagements en matière de résultats**

GENDARMERIE ROYALE DU CANADA	
Assurer la sécurité dans les foyers et dans les rues grâce à la police communautaire pour être le service de police de choix	
<i>Pour fournir aux Canadiens :</i>	<i>sera démontré par :</i>
<b>Des stratégies de lutte contre le crime organisé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une meilleure collaboration avec les autres organismes engagés dans la lutte contre le crime organisé</li> <li>• Une augmentation de la valeur des biens saisis en vertu de l'initiative intégrée pour le contrôle des produits de la criminalité, les produits de la criminalité et à l'Initiative anticontrebande (IAC);</li> <li>• Une tendance à la baisse de la contrebande organisée, des organisations de passage clandestin, des fournisseurs de documents de voyage falsifiés et de la contrefaçon de devises et de titres négociables;</li> <li>• Des enquêtes importantes réussies</li> </ul>
<b>Des stratégies pour la répression des crimes de violence et de la criminalité juvénile</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une bonne collaboration avec les autres organismes engagés dans la répression des crimes de violence et de la criminalité juvénile</li> <li>• Un système d'analyse des liens entre les crimes de violence mis en place par le Groupe des analyses des crimes de violence (réalisations, statistiques)</li> <li>• Une évaluation prochaine de l'incidence des programmes d'aide aux jeunes (Comité consultatif du Commissaire sur la jeunesse);</li> <li>• Des tendances à la hausse dans les taux d'affaires classés et d'application du <i>Code criminel</i></li> <li>• Une évaluation prochaine de l'incidence de la criminalistique (tests d'ADN, enregistrement des armes à feu)</li> <li>• Une baisse de l'incidence de la criminalité et les résultats d'une étude sur la victimisation</li> </ul>
<b>Une amélioration de la police communautaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• D'excellents résultats des projets de police communautaire, notamment les projets pilotes importants (Burnaby, Cole Harbour, Lethbridge, police de district de la Division J, modèles policiers de la division F)</li> <li>• Des résultats des sondages sur la satisfaction de la clientèle</li> <li>• Des projets de prévention criminelle (prévention du suicide, sensibilisation aux drogues, Initiative de lutte contre la violence familiale)</li> <li>• Le succès des projets de services de police autochtones (Programme de formation de gendarmes autochtones, sensibilisation culturelle, Nunavut, Initiative justice autochtone)</li> <li>• Des programmes efficaces de formation à l'intention des jeunes autochtones (Programme consultatif national du Commissaire sur les Autochtones, Programme consultatif de Commissaire les minorités visibles)</li> <li>• Des changements dans le Programme de formation des cadets de la GRC.</li> </ul>
<b>Des services essentiels rentables grâce à l'examen des programmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le transfert à d'autres agences de la responsabilité du maintien de la sécurité dans les aéroports</li> <li>• Le parrainage des programmes de police communautaire par le Carrousel de la GRC et les revenus de licences via la Fondation de la Police Montée</li> <li>• L'amélioration des possibilités de prestation de services auxiliaires pour le Collège canadien de police.</li> </ul>





## C. Résultats

Vous trouverez ci-après un résumé des indicateurs de rendement qui montrent comment la GRC a pu atteindre les objectifs en matière de résultats présentés au tableau 4. La GRC a fait de nombreuses percées dans des domaines aussi divers que la répression du crime organisé et la réduction des crimes de violence, mais il est impossible d'établir une relation de cause à effet entre les activités des policiers et la réduction des activités criminelles. De même, les avancées en matière de police communautaire et la mise en oeuvre de méthodes innovatrices de prestation de services donnent des résultats précis, mais il est encore impossible de faire un lien statistique et analytique entre ces initiatives et l'atteinte des résultats. La GRC examinera différents systèmes de mesure du rendement qui devraient permettre de fournir des indicateurs plus précis de l'atteinte des résultats dans les prochains rapports de rendement.

### 1. Protection contre le crime organisé

#### Introduction

La lutte contre le crime organisé fait partie des objectifs que s'est donnés le gouvernement dans son Livre rouge. Les activités criminelles organisées influent sur la santé et la sécurité des Canadiens et ont des effets désastreux sur l'économie du pays. La globalisation de l'économie, l'aisance des communications et des transports internationaux et la migration internationale sont autant de facteurs facilitant la criminalité organisée au-delà des frontières provinciales et nationales. La sophistication de certains groupes de criminels, l'assise économique importante que peuvent générer les entreprises criminelles et le pouvoir de corruption que tout cela entraîne viennent compliquer encore les choses. La lutte contre le crime organisé exige des interventions précises et des arrangements nationaux solides pour résoudre la situation efficacement et avec efficience. Le Canada pourra ainsi devenir un partenaire international efficace.

Selon un rapport sur le crime organisé publié récemment par le Service canadien du renseignement criminel (SCRC), les groupes criminels continuent d'étendre leur influence dans différentes activités criminelles du Canada comme la criminalité en col blanc, le recyclage d'argent, le trafic de drogue et de biens et le passage clandestin d'étrangers. La collaboration entre les groupes de souche asiatique avec les Hells Angels et les Outlaw montre qu'il y a des liens inter-groupes, comme les relations entre les membres de groupes de souche italienne et de souche autochtone. L'efficacité des stratégies de lutte contre les activités de ces groupes dépend de la collaboration des organismes d'application de la loi, des gouvernements et du public.



## Produits de la criminalité

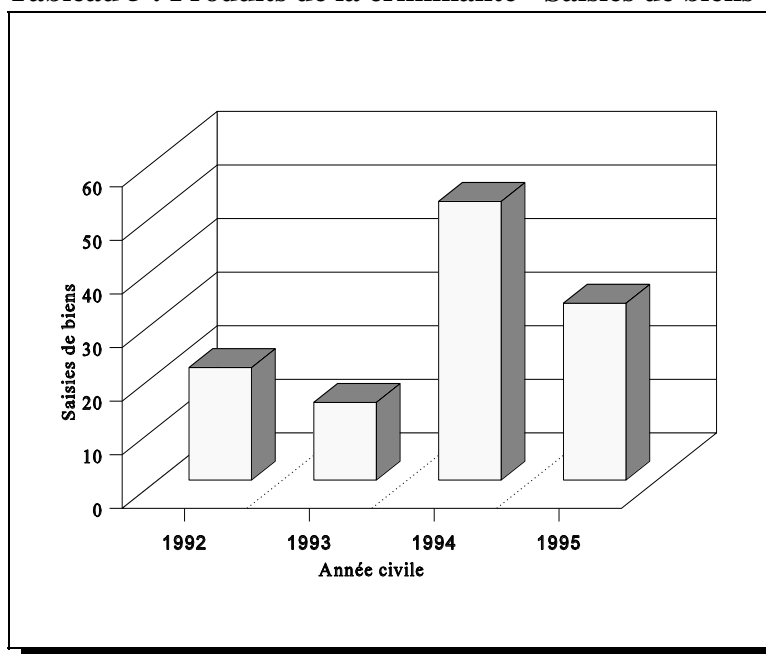
L'objectif des enquêtes sur les produits de la criminalité est de saper le pouvoir économique des criminels organisés, les empêchant ainsi de participer à des activités criminelles à grande échelle. Les enquêtes et les poursuites en matière de produits de la criminalité sont essentiels à la lutte de la GRC contre la criminalité organisée. On prévoit augmenter les initiatives en matière de produits de la criminalité afin de contrer les pratiques malhonnêtes et appuyer le programme de prévention du crime du gouvernement.

Dans le cadre de la Stratégie canadienne antidrogue, des fonds ont été libérés en 1992 pour un projet pilote axé sur la création de trois unités antidrogue spéciales mixtes (UASM), à Vancouver, Montréal et Toronto. Ces unités sont formées de membres de la GRC, de juricomptables, d'avocats de la couronne (à titre consultatif), d'agents de Douanes Canada et de membres des services de police provinciaux et municipaux. Elles peuvent plus efficacement attaquer les cibles et viser les échelons supérieurs des groupes de criminels organisés. Elles ont, de 1992 à 1995, généré des

saisies d'environ 100 millions de dollars, tandis que leur coût de fonctionnement était d'environ 20 millions et de 86 ETP. Le succès des unités ne se mesure pas uniquement en terme de saisies et de confiscations, mais aussi en terme de viabilité de l'approche multi-juridictionnelle. Le nombre croissant de saisies témoigne de l'expérience acquise par ces unités et leur efficacité grandissante.

L'importance des enquêtes sur les produits de la criminalité a aussi été reconnue par le Plan gouvernemental de lutte à la contrebande, lancé le 8 février 1994. Le plan attribue de nouvelles ressources pour les enquêtes sur la contrebande, la poursuite des contrebandiers d'importance et pour tout ce qui touche les produits de la criminalité.

**Tableau 5 : Produits de la criminalité - Saisies de biens**



## Criminalité commerciale et technologique

La GRC a établi un nouveau programme de criminalité technologique pour traiter des problèmes comme la criminalité informatique, la fraude en matière de communication et la contrefaçon de devises et de cartes de paiement, comme les cartes de crédit, les cartes de débit et les cartes bancaires. Le programme est axé sur la formation de partenariats stratégiques avec les associations professionnelles ainsi qu'avec d'autres organismes d'application de la loi nationaux et internationaux.

En établissant de tels partenariats la GRC a contribué au développement de nombreuses initiatives couronnées de succès ayant résulté en des modifications des lois touchant les cartes de paiement et la reproduction de devises. Un exemple spécifique est la formation récente d'un comité ad hoc pour examiner les lacunes législatives en matière de contrefaçon des cartes de paiement. Le comité est formé de membres de la Section de la criminalité technologique de la GRC, de l'Association des banquiers canadiens, de MasterCard International et de Visa Canada. Le travail de ce comité avec le ministère de la Justice a mené à la présentation devant le Parlement du projet de loi C-17 contenant plusieurs propositions d'amendement du *Code Criminel* en matière de contrefaçon des cartes de paiement.

### Participants :

- Canadian Irregular Network Access Association (CINAA)
- Communications Fraud Control Association (CFCA)
- International Organization on Computer Evidence (IOCE)
- Conférence internationale sur la criminalité informatique
- Americas Working Group on Computer Crime
- Groupe de travail d'Interpol pour élaborer un système de classification des cartes de crédit contrefaites

Voici quelques exemples de la participation de la GRC à des initiatives de réduction du crime organisé commercial et technologique, partenariats couronnées de succès.

- Un partenariat a été formé avec Bell Mobility, Rogers Cantel et la Section de la criminalité technologique pour la production et le financement conjoint d'une vidéo sur la fraude par cellulaire à l'intention des organismes d'application de la loi, vidéo qui sera présentée par le Collège canadien de police dans le cadre de son Cours de techniques d'enquête sur les fraudes en télécommunication. Des partenariats similaires ont été établis avec la Banque du Canada et l'Association des banquiers canadiens pour la production de vidéos de formation sur la contrefaçon de billets et la fraude par carte de paiement.



- Un lien étroit a été établi entre la GRC et les commissions provinciales des valeurs mobilières ainsi qu'avec des associations professionnelles comme l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières et les marchés boursiers.
- La GRC participe activement avec l'industrie privée au développement de logiciels permettant de contrôler l'activité criminelle dans le marché des valeurs mobilières. À Vancouver, la GRC a conclu une entente avec la British Columbia Securities Commission et le Procureur général.
- La GRC est partenaire avec la Police provinciale de l'Ontario, Industrie Canada, les services provinciaux de relation avec les consommateurs, les bureaux d'éthique commerciale et l'Association des banquiers canadiens dans la mise en oeuvre de l'Opération Lutte contre la fraude téléphonique. Ce projet a permis de réduire de façon significative la fraude par télémarketing au cours des dernières années.

### Immigration et passeports

Les conditions politiques et économiques ont mené à une augmentation du nombre de réfugiés cherchant asile dans les pays démocratiques et économiquement stables. Ce phénomène mondial a incité les groupes de criminels impliqués dans des activités traditionnelles à tremper dans le passage clandestin d'étrangers. Ces organisations utilisent de faux documents et des immigrants illégaux pour mener à bien leurs entreprises illégales, notamment, sans restriction, le narcotraffic, l'extorsion, la prostitution et le recyclage d'argent.

La raison de la prolifération du nombre de cas de passage d'immigrants illégaux a été présentée récemment dans la livraison d'avril 1996 du magazine *Maclean's*, dans un article de John Widgren, ancien membre des Nations Unies et responsable du International Centre for Migration Policy Development basé à Vienne. Il précisait que les passeurs faisaient des profits de 9,5 milliards par année, soit le double des profits réalisés par le Cartel de Medellin à son apogée. Les Nations Unies estiment qu'il y a environ 125 millions d'immigrants au monde et, selon M. Widgren, près de 15 millions auraient été amenés à leur destination par des trafiquants d'étrangers.

En 1995, la GRC a signalé 683 cas de passage organisé d'étrangers (voir le tableau 6), représentant une augmentation significative de 47 p.100 comparativement à l'année précédente.

Voici des exemples d'enquêtes et de leur portée :

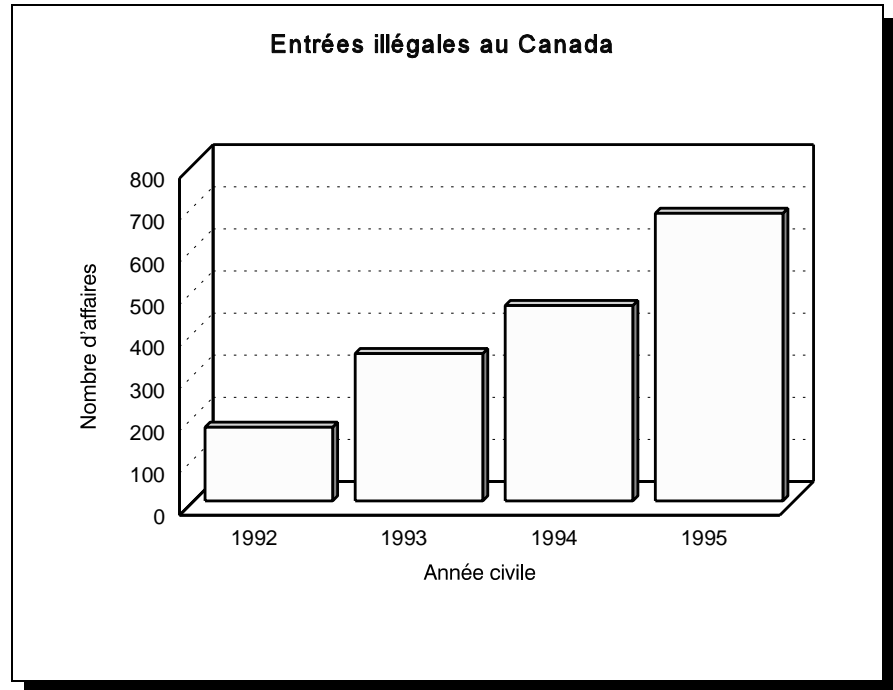
- À Bowmanville en Ontario, un groupe de passeurs basé à Scarborough, mais ayant des liens internationaux a été la cible d'une opération conjointe ayant mené à l'arrestation de



dix personnes. Ces dernières ont été accusées aux États-Unis et au Canada de diverses infractions liées à la contrebande. Au cours des deux dernières années, l'organisation a fait passer de 30 à 40 ressortissants guyanais par mois au Canada.

- Une opération conjointe menée à Newmarket en Ontario a permis à la GRC d'arrêter 11 personnes par suite d'une longue enquête. Les accusés étaient soupçonnés d'avoir trempé dans un complot visant l'introduction illégale de 60 à 150 ressortissants chinois au Canada soi-disant pour participer à un salon professionnel. L'enquête a aussi révélé que

**Tableau 6 : Enquêtes criminelles de la GRC - Entrées illégales**



l'organisation avait prévu utiliser ces immigrants pour la prostitution. L'organisation aurait pu tirer des profits supérieurs à 1,8 millions de dollars de cette opération.

- La GRC à Vancouver, avec l'aide de la police nationale turque, a arrêté trois personnes impliquées dans la fabrication et la distribution de faux passeports canadiens utilisé pour le passage d'illégaux et la fraude bancaire. Le groupe était aussi impliqué dans le trafic de l'opium.
- Une enquête de la GRC à Montréal, Québec et Milton (Ontario) a entraîné l'arrestation de cinq personnes impliquées dans la vente et la distribution de passeports canadiens contrefaits.

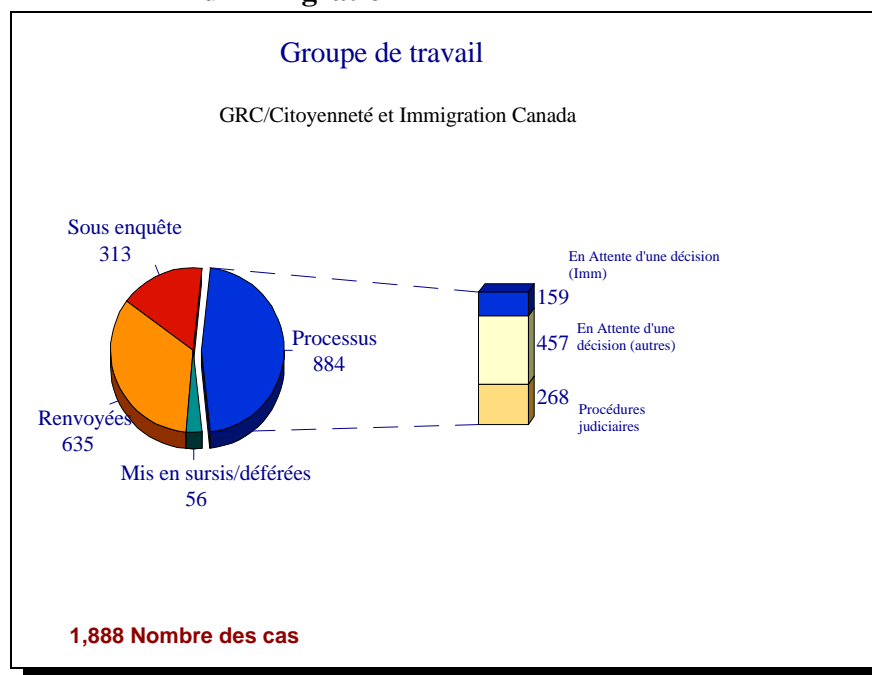
Les organisations criminelles peuvent demander jusqu'à 35 000 \$ par personne pour le transport, les services de courrier et les faux documents nécessaires dans les pays de transit en route vers le



Canada. Dans le cas de Bowmanville, les illégaux devaient payer 10 000 \$ pour se rendre à Toronto, tandis que dans le cas de Newmarket, les ressortissants chinois avaient payé leurs visas 30 000 \$ chacun. Pour contrer l'attrait que ces gains faciles exercent sur les organisations criminelles, la GRC prépare un projet de loi sur les produits de la criminalité visant à combattre le passage d'illégaux. On détruit ainsi le pouvoir économique des groupes de criminels et leur pouvoir de faire des affaires.

Un groupe de travail conjoint formé de membres de la GRC et de Citoyenneté et Immigration Canada a été formé en juillet 1994 dans le but de coordonner le renvoi de criminels étrangers faisant l'objet d'une mesure de renvoi. On a porté une attention spéciale aux cas impliquant des délinquants violents. Des groupes formés de membres d'Immigration Canada, de la GRC et de la Sûreté du Québec et de la Police provinciale de l'Ontario, selon la

**Tableau 7 : Distribution des cas - Mesure de renvoi d'immigration**



province, ont été créés à Vancouver, Toronto et Montréal. En août 1995, des 1 888 cas originaux, on en avait traité plus de 80 p. 100, 268 étaient en attente de procédures judiciaires, 159 en attente d'une décision de Citoyenneté et Immigration Canada et 457 en attente d'une décision d'un autre organisme gouvernemental comme la Commission de l'immigration et du statut de réfugié ou la Cour fédérale. Les mesures de renvoi avaient été déferées ou mis en sursis dans 56 cas et 635 personnes avaient été renvoyées. Les 313 cas restants sont toujours sous enquête. Ces cas ont été inscrits au Centre d'information de la police canadienne (CIPC) et ont été portés à la connaissance de tous les services de police du Canada.



## Douanes et accise

Le mandat du Programme de Douanes et Accise de la GRC est de faire respecter les lois au Canada et le long de la frontière canado-américaine. Ces activités comprennent le mouvement international de biens sujets à l'accise, imposables, contrôlés ou prohibés; la fabrication, distribution ou possession de produits de contrebande, notamment le tabac et les spiritueux; le trafic illégal de hautes technologies et de biens stratégiques; et l'application des lois et règlements imposant des contrôles non tarifaires sur le mouvement international des biens.

Entre 1991 et 1995, les saisies effectuées par le personnel de Douanes et Accise de la GRC ont augmenté d'environ 400 p. 100, passant de 13 millions en 1991 à un peu plus de 50 millions en 1995 (voir le tableau 8). Au cours de cette période, les saisies ont augmenté chaque année (sauf en 1993-1994), l'augmentation la plus importante s'étant produite entre 1992 et 1993. La baisse de 1994 est principalement due au ralentissement de la contrebande du tabac depuis la réduction des taxes sur le tabac, en février de la même année.

Depuis le lancement de l'Initiative anticontrabande (IAC) en février 1994, la GRC a fait d'important progrès dans le démantèlement des activités des réseaux organisés de contrebande. L'IAC finançait 357 ETP pour les enquêtes de Douanes et Accise et 116 pour celles des Produits de la criminalité. Ces ressources venaient s'ajouter au 314 ETP déjà consacrées aux enquêtes de Douanes et Accises et étaient essentielles afin d'augmenter la capacité de la GRC à maintenir les progrès effectués dans le cadre des enquêtes anticontrabande et pour conserver les ressources affectées à ce type de criminalité à un niveau adéquat. Le financement de l'IAC devrait se terminer à la fin de l'exercice 1996-1997. La GRC, en collaboration avec ses partenaires, tentera de faire poursuivre cette initiative.

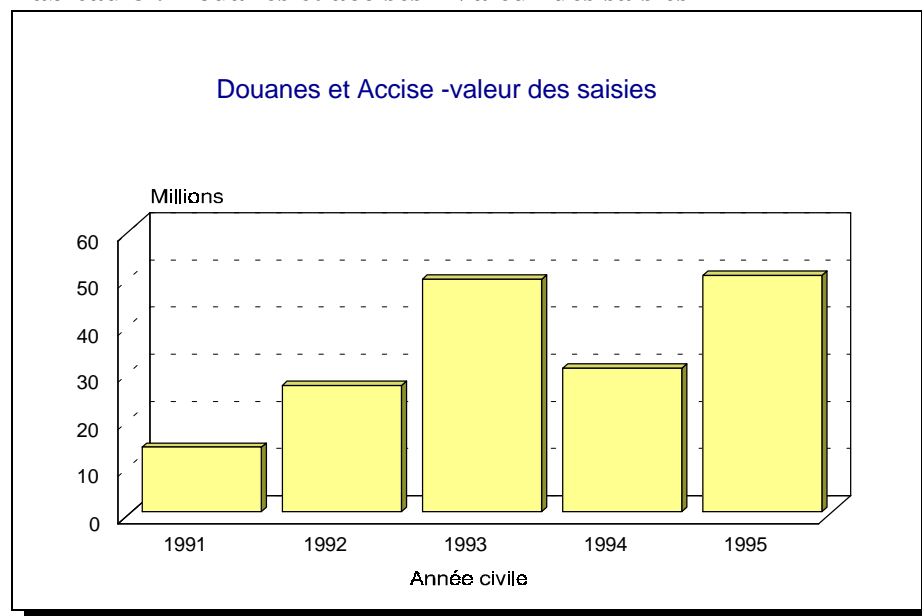
Depuis le lancement de l'IAC l'importance des saisies a permis de mettre un frein aux activités des

SAISIES 1995	
Biens	Valeur
505 084 litres d'alcool	12 627 000 \$
36 020 kilos de tabac haché 437 709 cartouches de cigarettes 137 350 kilos de tabac naturel en feuille	13 596 206 \$
argent comptant et actes de transport	7 434 593 \$
Confiscations compensatoires d'alcool et de tabac	6 054 647 \$
Bijoux	10 500 000 \$
Drogues	3 000 000 \$



principales organisations criminelles. Les enquêtes sur la contrebande entre 1994 et 1996 ont permis de déposer 7 134 accusations et d'imposer plus de 19 millions de dollars d'amendes. La GRC a retiré pour plus de 75 millions de dollars (valeur en douane) de biens de contrebande de l'économie souterraine. Les confiscations compensatoires s'élèvent à plus de 22 millions de dollars.

**Tableau 8 : Douanes et accises - Valeur des saisies**



Au cours de 1995, la GRC a visé près de 90 organisations criminelles impliquées dans la contrebande, a déposé 3 300 accusations qui ont mené à l'imposition de 12 millions de dollars d'amendes.

Le programme de Douanes et Accise de la GRC participe de façon proactive à différentes initiatives visant le renforcement de la lutte contre la contrebande par des groupes de criminels organisés. Voici quelques exemples d'initiatives :

- La GRC a mis des programmes en oeuvre en collaboration avec des groupes d'entreprise et des associations professionnelles touchés par la contrebande. Elle fournit par exemple des informations sur la contrebande à des associations comme le Jewellers Vigilance Canada Ltd. et l'Association canadienne des bijoutiers. En contrepartie, ces organisations offrent des services de formation et d'enquête à la GRC.
- La GRC participe activement aux opérations conjointes avec les autres autorités fédérales, provinciales, municipales et étrangères comme le groupe de travail de Cornwall, formé de membres de la Police provinciale de l'Ontario, du service de police de Cornwall, de Revenu Canada Douanes et de la GRC.





- Le trésor américain a détaché temporairement un membre du Bureau of Alcohol Tobacco et Firearms au Canada afin de faciliter la coordination des enquêtes conjointes de nature internationale en assurant le respect des lois des deux pays et l'intégrité des preuves.
- Dans le cadre de l'IAC, la GRC a assuré une protection accrue des frontières et mène des enquêtes de toutes sortes sur les passages clandestins de frontière et non seulement des enquêtes liées aux Douanes et à l'Accise.

### Police des drogues

La GRC vise les trafiquants et les importateurs de haut niveau qui appartiennent généralement à un groupe ou à une famille de criminels organisés. En 1995, il y avait 31 556 dossiers actifs en matière de lutte antidrogue. Tel que démontré ci-contre la lutte antidrogue a donc permis de recouvrer un total de 900 millions de dollars en 1995-1996.

Il est essentiel, pour la lutte contre le crime organisé, que des mesures législatives appropriées soient adoptées pour faciliter le travail des policiers. De nouvelles lois ont été adoptées par la Chambre des

communes pour remplacer la *Loi sur les stupéfiants* et la *Loi sur les aliments et drogues* qui ont été amalgamées dans une seule, la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* (Projet de loi C-8). Cette nouvelle loi permettra à la GRC de remplir ses engagements envers les Nations Unies en ce qui concerne la lutte antidrogue à l'échelle internationale. Le projet de loi C-13, *Loi sur le programme de protection des témoins* a été adopté le 30 juin 1996. Cette loi crée les fondements légaux du programme de protection des témoins et des sources de la GRC, clarifiant la responsabilité du fonctionnement du programme. La GRC a participé à la rédaction de l'ébauche de cette loi, essentielle au succès du programme de lutte antidrogue. Sans stratégie de protection des témoins, les informateurs refuseront de collaborer avec les policiers et tout le programme de lutte contre les activités criminelles graves, comme le narcotrafic, la contrebande et autres, en sera affecté.

On encourage cette collaboration entre les organismes d'application de la loi internationaux dans la lutte contre le crime organisé par des programmes de formation appropriés qui aideront les candidats dans leurs efforts et les sensibiliseront aux exigences judiciaires du Canada en ce qui a trait aux cas avec des liens internationaux. La GRC offre de nombreux programmes et ateliers de

#### Police des drogues - Valeur des saisies

Drogues saisies	846 000 000 \$
Amendes	3 388 052 \$
Renvois	46 716 966 \$



formation aux organismes étrangers. En 1995, 62 policiers étrangers ont reçu une formation au cours des ateliers donnés en collaboration avec le Programme international des observateurs et la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues de l'Organisation des États américains.

### **Renseignements criminels**

Comme la criminalité organisée devient de plus en plus transnationale, la GRC a conclu des ententes de partenariat et participe à des groupes de travail pour améliorer la cueillette de renseignements criminels de nature internationale. En juin 1994, la GRC est devenue membre du International Law Enforcement Group (groupe international des responsables de l'application des lois) qui réunit des représentants des États-Unis, de l'Allemagne, de l'Italie, du Royaume-Uni et de Russie. Ce groupe favorise la collaboration dans la lutte contre le crime organisé de souche est-européenne (COEE) et l'élaboration de stratégies communes de lutte contre les organisations et les particuliers impliqués dans la criminalité est-européenne. Avec le Federal Bureau of Investigation (FBI) américain, la GRC a fondé un groupe de travail sur le crime organisé pour mettre en oeuvre des mesures stratégiques et répressives conjointes contre les criminels organisés sévissant dans les deux pays et pour mettre en oeuvre des programmes de formation réciproque du personnel enquêteur.

La GRC est aussi membre d'un groupe de travail international appelé Siderno II qui vise à lutter contre le groupe de criminels organisé de Siderno à l'échelle internationale. Ce groupe serait responsable de plus de 40 meurtres et serait impliqué dans le trafic international de drogues. Le groupe Siderno II réunit des représentants des organismes d'application de la loi canadiens, italiens, américains et australiens qui se sont engagés à partager les renseignements criminels obtenus par des enquêtes menées par leurs services avec les autres participants du groupe de travail.

Le Service canadien du renseignement criminel (SCRC), en collaboration avec la Direction de l'informatique de la GRC, tient une banque de données automatisée centrale appelée Système automatisé de renseignements sur la criminalité (SARC II). La conception de SARC II a duré cinq ans et a coûté environ 2 millions de dollars. Le système permet l'entrée et le partage de renseignements criminels par toute la collectivité policière canadienne. En raison de son exhaustivité et de sa facilité d'utilisation, SARC II est, selon la collectivité policière, un outil d'information essentiel. Les représentants des organismes d'application de la loi canadiens et étrangers ont indiqué être intéressés à installer SARC II dans leur territoire.



## Conclusion

La GRC doit relever un défi de taille, soit élaborer des stratégies aussi sophistiquées que celles des criminels organisés. La lutte contre ce type de crime n'exige pas uniquement des techniques de pointe, mais aussi des enquêtes poussées, une grande expertise et le recours aux opérations conjointes et à d'autres initiatives conjointes. Les trois principaux secteurs d'activité de la GRC devront participer aux stratégies de lutte contre le crime transnational, c'est-à-dire les services de police fédérale, les services nationaux de police et les services de police contractuelle. La coordination des approches de ces trois services contribuera au succès de la lutte contre le crime transnational et des stratégies nationales qui seront adoptées.

## 2.0 Réduction des crimes de violence et de la criminalité juvénile

### Introduction

Les crimes de violence affectent la qualité de vie bien plus que le démontrent les statistiques. C'est un sujet qui touche toute la société, soit de façon directe, soit en créant un climat de peur. Ce sont donc tant les effets sociaux et psychologiques de la criminalité de violence que ses effets directs qui préoccupent le public et les clients de la GRC et qui rendent le sujet d'une grande importance pour les gouvernements provinciaux et fédéral. Bien que le nombre de crimes de violence ait diminué au cours des cinq dernières années, les communautés canadiennes s'en préoccupent de plus en plus. Le rôle des policiers n'est donc pas seulement de répondre aux appels, mais aussi de fournir à la communauté des programmes de sensibilisation et de formation conçus pour prévenir et réduire les crimes de violence. Ces actes sont souvent spontanés et imprévisibles, mais ils comportent des éléments reconnaissables ce qui rend possible une intervention planifiée afin de réduire le nombre d'incidents. En fait, la réduction des crimes de violence est un des objectifs qui peut être atteint par la police communautaire. La résolution de problèmes conjointement avec les propriétaires des débits de boisson, les représentants municipaux, la communauté, les professionnels et d'autres groupes peut mener à l'élaboration de diverses stratégies de réduction des crimes de violence. Afin de réduire le crime de violence et la criminalité juvénile, la GRC participe à l'élaboration de différentes initiatives visant à permettre aux policiers de rendre les communautés plus sécuritaires et d'assurer, par l'adoption de systèmes de pointe, une plus grande possibilité d'appréhension et de détection des crimes de violence.

### Tendances

On entend par crime de violence les infractions contre la personne prévues au *Code criminel*, comme les homicides, les agressions, les vols qualifiés et les enlèvements. On voit au tableau 9 les tendances en matière de crime de violence dans le territoire de la GRC depuis 1991. Comme on



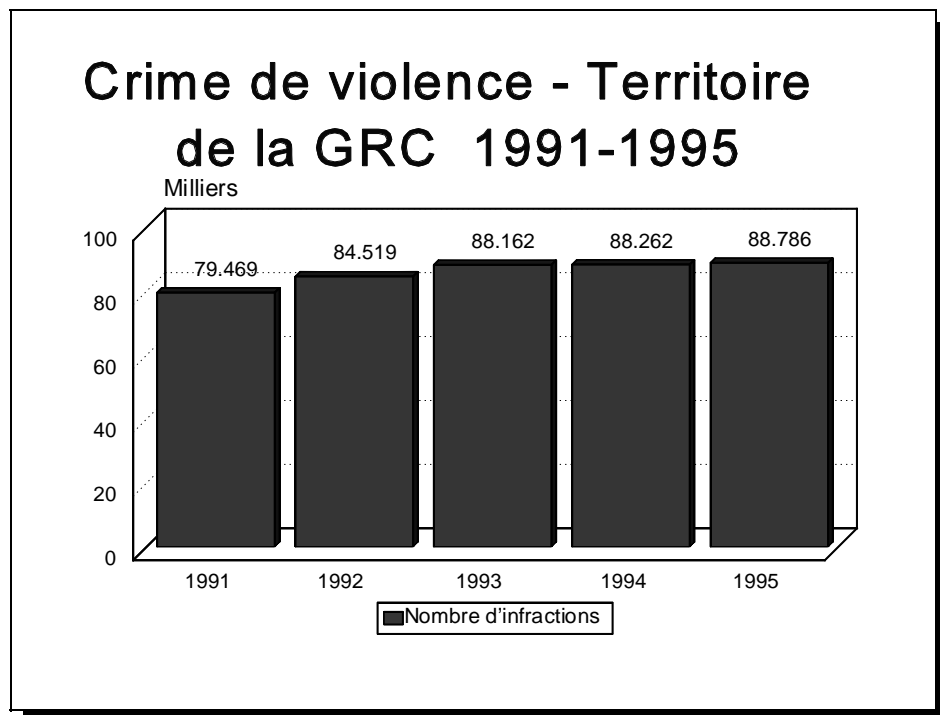
peut le constater, il y a une augmentation graduelle et régulière du nombre de crimes de violence (11,7 p. 100 de 1991 à 1995). En 1991, on avait signalé un peu moins de 80 000 crimes de violence, tandis qu'en 1995, on en a signalé un peu moins de 89 000.

Cette tendance va à l'encontre des statistiques canadiennes qui montrent une diminution des crimes de violence. On voit au tableau 10 qu'au cours de la même période, Statistique Canada (Centre canadien de la statistique juridique) a signalé une diminution des

crimes de violence de moins de un pour cent (0,7) à l'échelle nationale. Cette différence entre la GRC et la tendance nationale peut être reliée à la politique quant au processus de rendre compte et d'interpréter les crimes de violence. En 1991, on avait signalé près de 297 000 crimes de violence. Ce nombre a augmenté légèrement en 1992 et 1993, puis a diminué légèrement en 1994 et en 1995.

L'efficacité d'un service de police est généralement évaluée en termes de capacité à résoudre les infractions signalées. Ces valeurs sont exprimées en taux de résolution, qui est en fait le nombre d'infractions résolues sur le nombre d'infractions total. Le taux de résolution peut servir à démontrer l'efficacité de la GRC à résoudre les crimes de violence dans les territoires de sa compétence. On voit au tableau 10 le taux de résolution des crimes de violence de la GRC pour 1991 à 1995. Ces valeurs comprennent les cas où une infraction a été réellement commise, où le contrevenant est connu et qu'il y a suffisamment de preuves pour justifier les accusations. Cela comprend les infractions classées par mise en accusation et les autres.

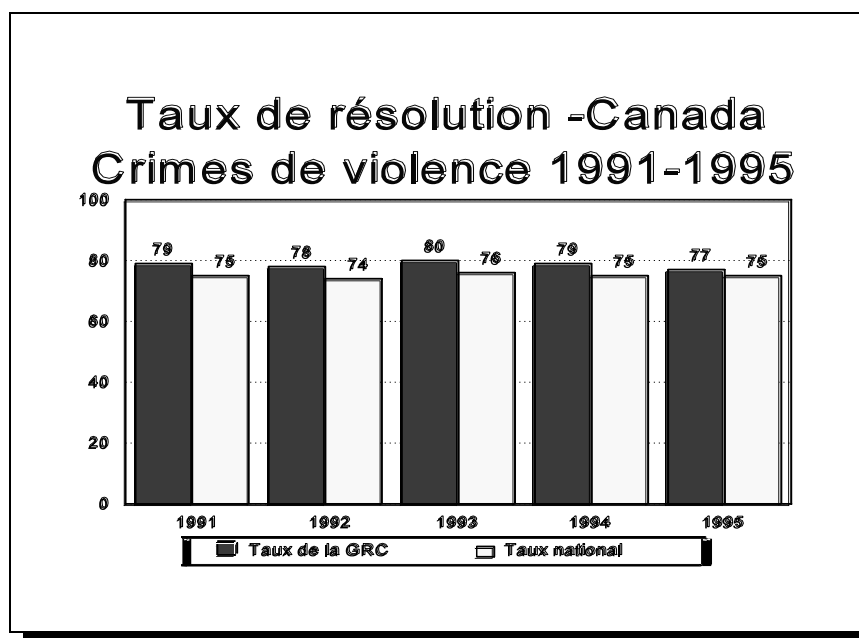
**Tableau 9 : Crime de violence - GRC**



Comme on peut le voir, le taux de résolution des crimes de violence de la GRC est d'environ 80 p. 100 et varie légèrement dans le temps. À l'échelle nationale, le taux de résolution (qui comprend les cas de la GRC) est stable à 75 p. 100. On peut donc conclure que le taux de résolution des crimes de violence de la GRC est supérieure au taux canadien. Il faut noter que le taux de résolution des crimes de violence est plus élevé que celui des autres infractions au *Code criminel* pour deux raisons : il y a habituellement plus de preuve et on insiste plus sur la résolution de ces crimes parce qu'ils sont plus graves. Bien que le taux de résolution de la GRC soit généralement supérieur ou égal à celui des autres services de police, certaines des régions du ressort de la GRC présentent des conditions qui favorisent le crime de violence.

Il n'est pas possible à l'heure actuelle de faire un lien entre les activités policières et l'augmentation ou la diminution de la criminalité. Bien qu'on puisse prétendre qu'une diminution de la criminalité soit liée à l'augmentation de la présence policière et des activités de répression, cette corrélation ne peut être prouvée. La légère augmentation du nombre de crimes de violence notée par la GRC peut être attribuable aux différentes méthodes de signalement et à d'autres

**Tableau 10 : Taux de résolution des crimes de violence - Canada**



facteurs n'ayant aucun lien avec les activités policières. La GRC examinera la possibilité de mesurer les effets des activités policières sur les tendances en matière de criminalité en utilisant des indicateurs comme des sondages de clients. Les progrès en matière d'élaboration de ces critères de mesure seront décrits dans les futurs rapports de rendement.

### Stratégies de prévention de la criminalité

La réduction des crimes de violence dépend des initiatives de prévention du crime. La GRC s'est



donnée comme objectif de participer non seulement à la détection du crime et à l'appréhension des criminels, mais aussi à l'élaboration, en collaboration avec la communauté, de stratégies de prévention du crime et d'études visant à découvrir les causes des activités criminelles. La police communautaire et les programmes de prévention du crime ont permis de mettre en oeuvre des moyens efficaces de réduction de la criminalité, par des stratégies de résolution conjointe des problèmes.

En mai 1994, le Comité du Cabinet chargé de la politique du développement social a approuvé la création de la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime visant à promouvoir et à unifier les efforts de prévention du crime au pays. Le programme a généré de nouvelles initiatives communautaires en matière de prévention du crime au sein du ministère de la Justice et du ministère du Solliciteur général, notamment la création du Conseil national de la prévention du crime. Le conseil est appuyé d'un secrétariat formé de membres de divers ministères, dont la GRC. En plus de fournir des ressources, la GRC a aussi contribué 50 000 \$ en frais de fonctionnement et d'entretien pour aider le secrétariat.

À titre de participant à la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime, la GRC a reçu 750 000 \$, dont 250 000 \$ devaient servir à l'élaboration du programme communautaire de prévention du suicide. Ce programme innovateur a été conçu pour résoudre le problème du suicide dans les communautés autochtones du pays. Les participants au programme acquièrent les compétences nécessaires pour traiter avec les personnes suicidaires dans la communauté. Ce programme comprend l'utilisation des cercles de vie autochtones. Depuis 1994, plus de 700 personnes ont été formées dans 25 ateliers sur la prévention du suicide. Ces ateliers sont axés sur les techniques d'intervention communautaire et le recours aux ressources communautaires comme pourvoyeurs de soins.

Voici quelques commentaires des participants aux ateliers sur la prévention du suicide :

- Cet atelier est une expérience unique. On ne peut en dire trop de bien.
- Je suis convaincu qu'à la fin de l'atelier, je serai mieux en mesure d'aider les personnes suicidaires.
- Cela m'encourage à aider les citoyens de ma communauté.
- Le cercle vie m'a particulièrement impressionné.
- La partie sur le stress et les mécanismes d'adaptation est très intéressante et très utile.

Comme le financement de plusieurs initiatives en matière de violence familiale devait prendre fin



en 1995, le Commissaire de la GRC a donné son autorisation d'affecter des ressources de 500 000 \$ par année (pour 1995 à 1999) pour la poursuite des projets et des programmes sur les questions de violence au Canada. Voici quelques initiatives entreprises par la GRC ou auxquelles elle participe pour accomplir son objectif de sécurité des foyers et des collectivités.

- La GRC a conclu des ententes avec des organismes comme l'Association canadienne des radiodiffuseurs pour la production d'un communiqué anti-violence d'intérêt public devant être diffusé sur les réseaux de télévision et de radio au Canada.
- Au cours de la dernière année, la GRC a produit deux programmes sur disque compact sur les enquêtes en matière de violence familiale, de violence envers les enfants, d'agression sexuelle et de sensibilisation des élèves de la troisième à la sixième année aux agressions sexuelles.
- La GRC donne, dans les provinces contractantes, un cours de formation avancé sur les enquêtes d'agression sexuelle et a rédigé un manuel sur le sujet qui sera distribué à des policiers de partout au pays.
- En collaboration avec la Société canadienne de la Croix rouge, la GRC rédige un manuel sur la violence dans les relations et produit une vidéo pour aider les citoyens, particulièrement les jeunes, à résoudre le problème de la violence dans les relations. La GRC a aussi produit des vidéos sur la violence et les jeunes et la violence contre les femmes.

### **Analyse des crimes de violence**

ViCLAS est un service national offert à tous les organismes d'application de la loi canadiens. Le succès du système dépend directement de la quantité et de la qualité des données fournies par les organismes contributeurs. Plus la base de données contient de cas, plus les possibilités de faire des liens et d'identifier et d'appréhender les criminels en série sont grandes. Dans un rapport présenté au Procureur général de l'Ontario, le juge Archie Campbell recommandait de rendre obligatoire pour les services de police de l'Ontario l'inscription de cas au ViCLAS. Selon M. Campbell, *“ViCLAS est reconnu à l'échelle mondiale comme le système d'analyse des liens entre les crimes de violence le plus efficace et le plus simple et a été adopté par plusieurs services de police américains et européens. Selon lui, on aurait pu appréhender Paul Bernardo beaucoup plus tôt si ViCLAS avait été opérationnel à l'époque et si l'inscription des cas au système avait été obligatoire”*.

Le système ViCLAS de la GRC est reconnu mondialement et a été adoptée par l'Australie, les



Pays Bas, l'Autriche, la Grande Bretagne, la Belgique et plusieurs organismes américains. D'autres organismes étrangers considèrent adopter ViCLAS, notamment la France, l'Italie, l'Allemagne, la Suède, le Danemark et la Nouvelle Zélande.

ViCLAS reconnu à l'échelle mondiale :

- *“La Cadillac des systèmes...”* ...Mike Kryan, responsable du VICAP (Violent Crime Apprehension Program) du FBI.
- *“Après avoir examiné les systèmes disponibles, nous avons choisi ViCLAS en raison de sa renommée comme chef de file dans ce type de système et parce qu'il avait déjà été adopté par des organismes d'application de la loi Européens et américains.”* ...Le directeur du Bureau des renseignements criminels de l'Australie.
- *“Les Canadiens sont à l'analyse des liens entre les crimes ce que sont les Japonais à la chaîne de montage. Ils ont pris une bonne idée des américains et l'ont transformée en meilleur système au monde.”*  
M. David Cavanaugh, PhD, Harvard University, Cambridge, Massachusetts.

L'adoption du système à l'échelle internationale devrait faire augmenter le nombre d'identification de criminels en série couvrant plusieurs juridictions. Pendant des années, ces criminels se soustrayaient à la justice en se déplaçant dans des régions où les services policiers ignoraient leurs antécédents criminels. ViCLAS offre un système commun qui permet d'établir des liens entre

des cas survenus dans d'autres provinces ou même dans d'autres pays.

En juin 1994, une jeune fille de 15 ans qui revenait à pied à la maison a été attaquée dans un parc public et amenée dans un boisé où elle a été agressée sexuellement à plusieurs reprises. L'agresseur avait menacé de la tuer ou de tuer son père si elle signalait l'attaque à la police. À son retour à la maison, la victime a signalé immédiatement l'agression en indiquant l'endroit et l'heure où cela s'était produit. Le cas a attiré l'attention du public et la police a reçu plus de 700 tuyaux. Les policiers ont suivi toutes les pistes et ont fait inscrire les détails au Système d'analyse des liens entre les crimes de violence, appelé ViCLAS. Grâce aux analyses effectuées par le système, on a identifié un suspect provenant d'une communauté située à 800 km au nord de l'endroit de l'agression. Les détails et la photo du suspect ont été fournis à l'organisme enquêteur. La victime a pu reconnaître le coupable sur la photo. Ce dernier a admis son crime et a depuis été condamné à huit années d'emprisonnement.

Ce cas montre comment on peut utiliser judicieusement les techniques de pointes dans les enquêtes sur des crimes de violence. Le système ViCLAS conçu par la GRC permet de recueillir, de colliger et de comparer les données sur certains crimes contre la personne afin de repérer les crimes sériels. Le système est opérationnel depuis 1994 et compte 11 sites régionaux reliés à une base de données nationale. En juin 1996, 12 510 cas étaient inscrits à la base de données de





ViCLAS. De ce nombre, 1 845 cas d'agression sexuelle et de meurtre ont été reliés à 612 séries de cas.

### Enregistrement des armes à feu

Depuis 1934, la GRC tient un registre national de toutes les armes à feu à autorisation restreinte au Canada, registre accessible à tous les organismes d'application de la loi. En décembre 1995, le registre contenait des données sur plus de 1,25 millions de permis. Le 5 décembre 1995, le gouvernement a adopté le projet de loi C-68, *Loi concernant les armes à feu et certaines autres armes*, afin d'augmenter le contrôle des armes à feu au Canada. Cette initiative exige beaucoup de la GRC, notamment :

- la création du nouveau registre canadien des armes à feu;
- la gestion de la base de données du registre, qui devrait passer de 1,25 million de fichiers à 8 ou 10 millions;
- la gestion du centre intégré d'information sur les armes à feu;
- la responsabilité de l'émission de permis de transport d'armes à feu;
- la responsabilité du contrôle des armes importées au pays ou exportées du pays.

Pour atteindre les objectifs de la nouvelle loi, la GRC travaille en collaboration avec ses partenaires fédéraux, provinciaux et municipaux pour améliorer les systèmes d'enregistrement des armes à feu. La GRC et le ministère de la Justice élaborent un système automatisé d'inscription directe par les organismes d'application de la loi des données sur l'enregistrement des armes à autorisation restreintes et de permis de transport de telles armes. Pour aider les utilisateurs du système, on élabore un système d'identification des armes qui permet la saisie d'images de plus de 6 000 armes sur disque optique. Chaque dossier du système comprend une description et une photo de l'arme (tableau 11), ce qui permet d'identifier une arme à des fins administratives, d'enquête ou

**Tableau 11 : Système d'identification des armes à feu**



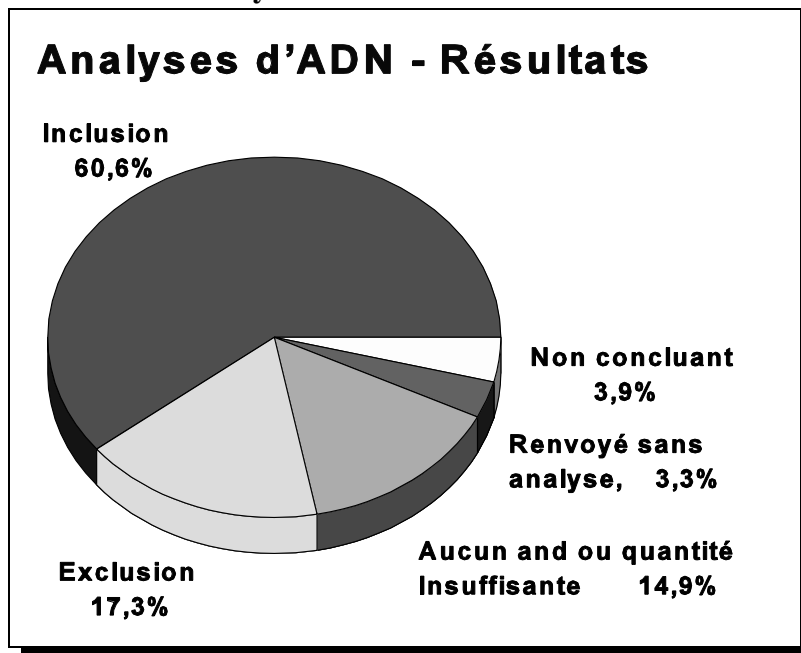
judiciaires. Une fois opérationnel, le Système d'identification des armes à feu devrait être le système d'identification le plus sophistiqué au monde.

Une évaluation de l'effet des lois sur les armes à feu sur la réduction des actes criminels de violence sera faite dans les prochains rapports de rendement.

### Analyses judiciaires - Analyse de l'ADN

L'analyse génétique est d'une importance critique pour le système de justice et sert d'élément pour dissuader les criminels violents qui risquent d'être identifiés plus facilement et arrêtés. La GRC vise à rester en tête de file de la recherche scientifique et adopter des techniques et des méthodes de pointes. Sa participation active à des groupes de travail internationaux permet à ses scientifiques judiciaires à contribuer à l'atteinte des normes de qualité et d'élaboration de méthodes reconnues dans toute la collectivité judiciaire. La GRC participe à différents groupes, notamment au Groupe de travail technique sur les méthodes d'analyse de l'ADN et au groupe de travail technique sur l'examen des matériaux.

**Tableau 12 : Analyses d'ADN - Résultats**



Les progrès en matière d'analyse judiciaire font partie intégrante des stratégies du système judiciaire en matière de lutte contre le crime de violence. L'analyse génétique est un moyen efficace d'identification ou d'élimination de suspect. Les preuves génétiques sont essentielles tant dans le cadre des enquêtes que pour la présentation des cas devant les tribunaux. Le service des laboratoires judiciaires de la GRC emploie 323 personnes (scientifiques, techniciens et personnel administratif) dans ses six laboratoires régionaux. En 1995, le Service des laboratoires judiciaires a traité 18 847 cas, dont 2 049 portant sur des crimes de violence ou des crimes contre la



personne. Les spécialistes judiciaires ont eu recours aux principes de biologie (analyse génétique), de chimie et de toxicologie ainsi qu'aux connaissances sur les armes à feu et l'alcool pour examiner les preuves dans 722 cas de meurtre et 1 289 cas d'agression. Les délais pour l'analyse génétique dans les laboratoires de la GRC sont de quatre à six mois.

Comme on le voit au tableau 12, plus de 60 p. 100 des analyses génétiques ont résulté en une inclusion, ce qui signifie que la correspondance est suffisante pour prouver que la personne faisant l'objet de l'analyse fait partie du sous-groupe de la population qui pourrait avoir commis le crime. Par exemple, dans un cas, il y avait uniquement une chance sur 14 milliards que le suspect n'ait pas commis le crime en fonction des preuves génétiques. Les exclusions représentent 17 p. 100 des cas, ce qui est également important. Cette catégorie comprend les personnes qui n'ont aucun lien avec l'incident en raison de l'absence de correspondance génétique. L'élimination d'un suspect par les preuves génétiques est beaucoup concluante que son élimination en raison d'un manque de preuves.

Commentaires de membres de la collectivité judiciaire

- *«L'analyse de l'ADN était d'une importance capitale dans ce cas parce que le suspect avait incendié les lieux du crime et détruit la plupart des preuves. On a pu l'accuser de meurtre au premier degré grâce à l'analyse génétique positive.»*
- *«Le meurtre ne serait toujours pas résolu si ce n'était de l'analyse génétique. Plus de 200 suspects ont fourni des échantillons de sang afin d'être éliminés de la liste. Le coupable a éventuellement été identifié par des échantillons de muqueuse et de cheveux. Cette technique a permis de réaliser des économies substantielles de temps et d'argent. Sans cela, le cas serait toujours sous enquête et aurait peu de chance d'être résolu un jour.»*
- *«Un cas, parti de presque rien, a pris tellement d'importance grâce à l'analyse génétique que le suspect a dû, en bout de ligne, plaider coupable à l'accusation de meurtre. De toutes les preuves présentées à la Couronne, aucune n'était plus probante que l'analyse génétique.»*

Le projet de loi C-104, qui vise à modifier le *Code criminel*, a été adopté en juillet 1995. Il autorise les policiers à recueillir, avec un mandat, des échantillons biologiques d'un suspect dans le cadre d'une enquête criminelle. Le suivi parlementaire de cette loi devrait être fait à l'automne 1996. Après consultation du public, le ministre du Solliciteur général, en consultation avec la GRC et le ministre de la Justice, a entrepris la rédaction d'un mémoire au Cabinet sur une loi qui créerait une banque nationale d'empreintes génétiques à des fins d'enquête. Il reste à trouver une source de financement pour l'établissement de cette banque et à déterminer les politiques sur différents sujets, notamment la taille de la banque. Les coûts d'entretien de cette base de données seraient de 2,6 à 3,6 millions de dollars, bien que l'adoption de certaines politiques pourrait permettre de réduire les coûts et d'autres facteurs pourraient les augmenter jusqu'à 6,5 millions.



Les coûts de lancement du projet sont évalués à 2,7 millions, dont 2,2 millions pour les dépenses en capital. Les dépenses en capital devraient se situer entre 400 000 et 600 000 \$ par année.

L'importance de l'analyse génétique a été soulignée par le juge Archie Campbell dans son rapport sur l'affaire Bernardo. Il recommandait des délais de 30 jours pour l'analyse. Selon lui, *“les coûts nécessaires au maintien du programme d'analyse génétique sont modestes comparativement aux coûts humains et financiers liés au défaut d'augmenter, à un niveau satisfaisant, la protection du public contre les prédateurs sériels. Il serait irresponsable de ne pas maintenir le programme”*.

### **Criminalité juvénile**

Le nombre de crimes de violence perpétrés par des jeunes Canadiens est à la hausse et préoccupe de plus en plus les communautés canadiennes, particulièrement les crimes impliquant des armes. Le nombre de jeunes délinquants accusés d'homicide et d'agression augmente lui-aussi. Selon les statistiques de la GRC, les crimes perpétrés par les jeunes sont de plus en plus violents. Ces crimes nuisent autant à la qualité de vie que les crimes de violence commis par des adultes. Les enquêtes divisionnaires de la GRC montrent que la criminalité juvénile violente est l'un des principaux problèmes qu'éprouvent les membres opérationnels et les groupes communautaires. Dans le district continental sud de la Colombie-Britannique, les crimes commis par des bandes de jeunes immigrants peuvent être particulièrement violents et difficiles à enrayer. L'augmentation des actes de violence commis par des jeunes dans le Nord est aussi un facteur d'inquiétude et peut se traduire en problème de sécurité, lorsque les policiers travaillent seuls dans un détachement isolé. Bien que des modifications à la *Loi sur les jeunes contrevenants* pourraient permettre de résoudre les cas actuels, elles ne permettront pas de réduire le nombre de crimes. On s'entend pour dire que les jeunes se tournent vers le crime en raison d'une diversité de lacunes dans le système social et qu'il est impossible pour un seul organisme, surtout les policiers, de les combler toutes. Néanmoins, plusieurs organismes doivent traiter un des aspects du problème, notamment la police.

La GRC prend cette responsabilité très au sérieux. Des initiatives comme les présentations dans les écoles et les programmes de sensibilisation aux drogues visent à réduire la criminalité juvénile et les membres de la GRC consacrent de nombreuses heures à travailler avec les jeunes de façon bénévole. Comme dans le cas des crimes commis par des adultes, on a recours aux stratégies de police communautaire pour réduire la criminalité juvénile. La GRC participe à plusieurs programmes d'intervention communautaire visant à montrer aux policiers et à la collectivité comment résoudre les incidents qui les touchent tous les deux en combinant leurs efforts.

L'initiative la plus importante lancée jusqu'à maintenant est la formation du Comité consultatif du Commissaire sur la jeunesse dont le rôle est d'aider les policiers à déterminer la nature des



problèmes qu'éprouvent les jeunes Canadiens. Le comité a été formé dans le cadre de Rencontres du Canada, une organisation à but non lucratif qui a permis de réunir 130 jeunes au Centre Terry Fox de la jeunesse canadienne à Ottawa. Les jeunes de 15 à 17 ans de partout au pays ont pu ainsi en apprendre plus sur le Canada et ses institutions. Ils ont pu acquérir une expérience pratique par des discussions de groupe, des simulations, des présentations et des jeux de rôle. Le programme prévoit une séance d'une semaine sur les problèmes des jeunes avec la GRC dans le cadre d'une assemblée publique présidée par le Commissaire de la GRC. Grâce à ce forum, les jeunes auront la chance de faire connaître leurs idées et leurs réflexions sur les problèmes qu'ils éprouvent dans leurs communautés. La GRC étudiera les commentaires du comité dans le cadre de ses programmes sur la criminalité juvénile. Comme cette initiative vient d'être mise en oeuvre, il est encore impossible d'en évaluer les effets. Une évaluation du programme et de sa contribution à la réduction de la criminalité juvénile sera faite dans les prochains rapports de rendement.

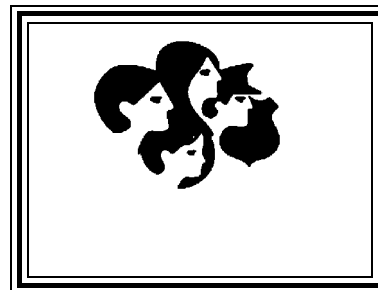
## Conclusion

Il ne faudrait pas trop se réjouir de la réduction globale du nombre de crimes. Le taux de criminalité est toujours élevé par rapport à celui d'autres pays. En se concentrant sur le taux d'augmentation, on ignore le fait qu'il demeure un noyau de crime qui résiste aux efforts de réduction. Les statistiques fournissent le point de départ pour déterminer le taux d'augmentation du nombre de crimes violents signalés, mais les enquêtes montrent que la plupart des crimes ne sont jamais signalés. On peut donc présumer que le nombre de crimes de violence est beaucoup plus élevé que ce que les statistiques démontrent. Ces crimes ne sont pas touchés par les actions des policiers ou les autres formes d'intervention sociale. Bien que la répression du crime ne soit pas uniquement du ressort de la Gendarmerie, celle-ci s'est engagée à mettre en oeuvre des stratégies de police communautaire et des technologies qui permettront de réduire les problèmes qui mènent au crime. Le succès d'initiatives comme le contrôle des armes à feu, la protection des témoins, la banque de données sur l'ADN, dépend de l'engagement de la GRC.

## 3.0 Élargissement de la portée de la police communautaire

### Introduction

Les principes de police communautaire sont à la base de la nouvelle idéologie sur laquelle reposent les nouveaux services de police du monde occidental. La GRC a adopté ces principes pour s'acquitter de ses responsabilités et atteindre son objectif d'assurer la sécurité des foyers et des collectivités. En fait, la police communautaire est simplement l'application des principes modernes de gestion à la



prestation de services policiers. Parmi ces principes, on compte la décentralisation, l'habilitation et la prise de décision aux premiers niveaux, la gestion du risque, la consultation des clients et la mobilisation des ressources communautaires pour compléter le travail des policiers.

### Projets pilotes de police communautaire

La mise en oeuvre d'un projet pilote de police communautaire exige un examen des modèles de prestation de services dans la communauté par la GRC et les intervenants de la communauté. Il peut aussi être important d'examiner d'autres modèles utilisés au Canada ou aux États-Unis afin de concevoir un modèle adapté à l'environnement. La construction du modèle repose sur le principe que les stratégies de prestation de services dans une communauté doivent être modifiées, parfois considérablement, afin de respecter les principes de police communautaire. Dans le cadre de ce processus d'établissement du modèle, l'équipe de mise en oeuvre s'assure que les modifications internes sont faites pour faciliter l'adoption du modèle choisi de prestation de services. Ces changements consistent souvent en l'adoption de mécanismes améliorés de consultation de la communauté, le recours aux techniques de résolution de problèmes et aux stratégies d'intervention différentielles et d'initiatives axées sur les clients.

L'évaluation continue du projet pilote sur une période de trois ans fait partie intégrante du processus. On propose de faire un sondage auprès des clients dès les premières étapes de la transition et à d'autres étapes clés du projet pour s'assurer que le modèle puisse être évalué de façon précise. On présente ci-après la description de certains projets pilotes de police communautaire de la GRC.

#### ❖ Burnaby (Colombie-Britannique)

Le modèle élaboré à Burnaby en 1993 est le premier projet pilote de police communautaire de la GRC. Après une période initiale de formation, les policiers du détachement de Burnaby ont entrepris d'acquérir une connaissance exhaustive de leur secteur de responsabilité en identifiant les besoins de la communauté et en communiquant avec les citoyens, les commerçants, les éducateurs et

##### La police communautaire de Burnaby - Source de fierté

*(Burnaby) ... est passé d'un modèle de police interventionniste à un modèle qui permet aux policiers d'interagir avec la communauté et qui permet à un plus grand nombre de personnes de participer à la résolution de problèmes. Nous pouvons être fiers des réalisations de nos policiers et du personnel de soutien et l'assistance que les citoyens et les commerçants ont fourni à la police dans le cadre de la redéfinition des liens entre les policiers et les citoyens à l'extérieur de l'organisation... 1995 Annual Burnaby Municipal Policing Report.*



les groupes communautaires. Le détachement de Burnaby a ainsi pu créer des groupes consultatifs communautaires dans tous ses districts et quartiers. Ces groupes comprennent des membres de tous les secteurs de la communauté qui travaillent de concert avec les policiers pour résoudre les problèmes qui les touchent. Le modèle de Burnaby montre comment les policiers sont passés du rôle de responsables de l'application de la loi à celui de part intégrante du plan d'action communautaire. Depuis l'adoption du modèle de police communautaire, les commerçants, les organismes de services et les citoyens ont donné leur appui à la GRC. Les districts de Metrotown, Brentwood et le Lougheed Mall Association ont fourni des bureaux et du matériel pour les bureaux de district. Les clubs Rotary de Burnaby ont donné plus de 40 000\$ pour la création de patrouilles de citoyens dans les secteurs à criminalité élevée. Le succès du modèle de police communautaire fait la fierté de la communauté et des policiers.

Le leadership, la communication, l'esprit de collaboration de la communauté et des policiers ont permis au Détachement de Burnaby de surmonter les obstacles liés au passage à la police communautaire et de devenir un service reconnu mondialement.

### ❖ **Cole Harbour (Nouvelle-Écosse)**

Si Burnaby est le modèle pour l'Ouest du pays, Cole Harbour est l'exemple de la réussite de la police communautaire dans l'Est du Canada. Cole Harbour, une communauté de 50 000 personnes, a été choisie comme site du projet pilote en raison de ses caractéristiques uniques. La communauté couvre une région urbaine et rurale et comporte différentes collectivités distinctes. La criminalité est surtout le résultat des actions des jeunes des différentes collectivités.

L'équipe de transition de Cole Harbour a amorcé le projet en visitant d'autres sites et en établissant le niveau de satisfaction des clients à l'égard des services existants. Ils ont aussi fait une évaluation des services internes du détachement en consultant les employés. Le premier bureau communautaire a été établi dans la collectivité d'Eastern Passage. Une assemblée publique a été tenue pour présenter le nouveau modèle de prestation des services policiers à la communauté. On a ensuite créé un comité central pour établir des partenariats à l'échelle communautaire par l'adoption des principes de qualité totale. Le comité voulait faire d'Eastern Passage la communauté la plus saine, la plus sécuritaire et la plus attentive du Canada, ce qui signifie que la qualité des services doit surpasser les attentes de la population.

Un second bureau communautaire a été ouvert dans le Black Cultural Centre de Westphal. Ce bureau est le pont central de l'initiative de qualité totale pour les communautés d'East et de North Preston et de Cherrybrook. Comme à Eastern Passage, on a fondé un comité central responsable du fonctionnement du bureau communautaire et servant de conseil consultatif pour la mise en oeuvre des principes de police communautaire. Le succès et les progrès de l'initiative dans ce



district sont particulièrement impressionnants quand on considère les tensions qui existaient entre la police et la collectivité noire. Le Bureau communautaire a récemment lancé le Programme des gendarmes communautaires, programme qui était déjà en oeuvre dans les Territoires du Nord-Ouest. Ce programme devrait donner aux résidents des communautés la chance d'être formés par la GRC et de contribuer à la prestation de services policiers.

Le détachement de Cole Harbour a rédigé des énoncés de mission et de valeur qui sont affichés dans le détachement et inscrits sur la plaque d'immatriculation avant des véhicules de police. L'énoncé de mission est le suivant : *«To achieve safe homes and communities through quality problem solving with citizens as partners»* (assurer la sécurité des foyers et des collectivités en travaillant avec la communauté pour résoudre efficacement les problèmes). Les valeurs sont les suivantes : qualité, communauté, engagement.



### Dauphin (Manitoba)

Bien qu'encore à l'étape du développement, le projet pilote de police communautaire lancé à Dauphin en octobre 1995 a déjà permis de modifier considérablement le modèle de prestation de services dans ce détachement. L'équipe de mise en oeuvre a examiné le modèle de police de district adopté au Nouveau-Brunswick (Division J) de même que le projet de Cole Harbour. Jusqu'à maintenant, on a apporté de nombreuses modifications internes afin de rationaliser les opérations pour améliorer la prestation de services. Par exemple, tous les superviseurs, y compris le chef de détachement, travaillent les soirs et les fins de semaine afin de mieux s'intégrer à leurs nouveaux rôles d'instructeurs et de guides. Il y a donc moins de supervision et plus de gestion des dossiers et des risques par le personnel. On prévoit faire une enquête sur la satisfaction du personnel similaire à celle de la Division J et adopter l'approche de qualité totale pour la mise en oeuvre des nouveaux services.

Le détachement de Dauphin a obtenu l'entière collaboration du Groupe consultatif communautaire, responsable du lancement de plusieurs initiatives, comme le programme Drive Home qui permet de réduire les problèmes liés à la conduite en état d'ébriété et par le fait même, de réduire le nombre de victimes. Le nouvel immeuble détachementaire, qui doit ouvrir à la fin de l'automne 1996, contient des locaux réservés au groupe consultatif

Le principe des conférences de groupe a été introduits dans le système de justice pénale canadien par le juge David Arnot du Aboriginal Justice Institute. Ce programme vise à fournir une alternative aux procès et prononcés de sentence en réunissant les victimes et les contrevenants pour discuter de possibilités de restitution et de réparation lorsque cela est possible. On vise à sensibiliser les contrevenants aux conséquences de leurs actes et aux responsabilités qu'ils ont envers les victimes. Ce processus, élaboré en Nouvelle Zélande et en Australie, peut facilement être mis en oeuvre à Dauphin pour compléter les efforts du Comité de restitution de Dauphin.





communautaire.

### **La police communautaire dans le cadre des opérations d'application des lois fédérales**

Le modèle de police communautaire est adapté aux services de police contractuelle et est donc difficile à mettre en oeuvre dans le cadre des services fédéraux. On a toutefois fait de nombreux efforts pour appliquer les principes de police communautaire aux opérations fédérales. Des initiatives de police communautaire ont été lancées au détachement de St-Jérôme au Québec et à la Section antidrogue de la Division A (Vanier, Ontario). Dans ce dernier cas, il s'agit d'un effort conjoint avec la Police régionale d'Ottawa-Carleton pour lutter contre la drogue dans la ville de Vanier. Les membres des deux corps policiers travaillent de concert avec les groupes communautaires à partir d'un bureau satellite à Vanier. Cela a permis de faire des progrès marqués en matière de répression de la drogue à Vanier et de calmer les inquiétudes de la communauté.

La Sous-direction des questions d'immigration et de passeports de la Direction générale de la GRC à Ottawa a fait une percée importante en matière de mise en oeuvre des principes de police communautaire. Au cours des deux dernières années, le groupe a conclu des ententes de partenariat et a amélioré ses services afin de valoriser son image à l'échelle locale, nationale et internationale. Le groupe a mis en oeuvre plusieurs stratégies proactives comme celle visant la distribution d'un dépliant sur le problème de l'entrée au Canada d'immigrants illégaux. De même, la Section des questions d'immigration et de passeport de Vancouver participe à une opération conjointe avec le service de police de Vancouver pour résoudre le problème de la criminalité par des prestataires de bien-être social des quartiers mal famés. De plus, le personnel d'application des lois fédérales de Vancouver a conclu des ententes avec la communauté chinoise, les médias ethniques et différents groupes communautaires afin d'améliorer les méthodes de prestation de services.

### **Programmes de police autochtone**

Tout au cours de son histoire, la GRC a fourni des services de police aux Autochtones et s'est engagée à continuer à leur fournir des services adaptés à leurs besoins dans le cadre du Programme de services de police des Premières Nations. Les services offerts aux communautés autochtones le sont dans le cadre d'ententes tripartites signées par le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et la communauté. Depuis la promulgation de la politique sur la police des Premières Nations en 1991, neuf provinces et deux territoires ont signalé leur appui. Jusqu'à maintenant, on a conclu 38 ententes et mis en oeuvre des services policiers dans autant de communautés. Les ententes tripartites ont permis d'augmenter la satisfaction des clients et la qualité des services puisque ceux-ci sont désormais adaptés à la culture de la communauté.



La GRC élabore actuellement un modèle de prestation de services pour les Inuits du nouveau territoire du Nunavut. L'objectif de cette initiative est d'établir un service rentable et adapté à la culture et aux besoins des populations des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut. Même si la GRC reconnaît qu'il est important que les communautés autochtones soient desservies par des policiers autochtones, ses politiques veulent que les membres non autochtones puissent répondre de façon aussi efficace et avec autant de sensibilité culturelle aux besoins des communautés.

Pour s'assurer que les stratégies adéquates soient mises en oeuvre dans les communautés autochtones, la GRC a conclu une entente avec le ministère de la Justice pour appuyer l'Initiative en matière de justice applicable aux Autochtones qui vise à donner à ces derniers plus de pouvoir pour l'administration de la justice dans leurs communautés. Dès l'exercice 1996-1997, et pour les cinq années suivantes, la GRC fournira 750 000 \$ à l'Initiative. Un des indicateurs qui témoigne du succès de l'initiative est la mise en oeuvre du processus de conférence familiale.

Une des priorités de la GRC est le recrutement de membres autochtones et à cette fin, elle a mis en oeuvre un certain nombre d'initiatives visant à augmenter le nombre de recrues autochtones. La GRC s'assure ainsi de pouvoir offrir des services adaptés aux communautés qu'elle dessert. Les membres autochtones représentent quatre pour cent de l'effectif de la GRC. En 1995, 18 p. 100 (112) des cadets embauchés par la GRC étaient des Autochtones.

En 1990, la GRC a créé le Programme de valorisation des gendarmes autochtones afin d'augmenter le nombre de cadets autochtones. Ce programme vise la formation des candidats autochtones intéressés à rejoindre les rangs de la GRC, mais ne répondant pas aux exigences de base. En raison des restrictions financières, on a annulé le programme en 1993, mais on l'a remplacé en 1995 par une version modifiée appelée Programme de valorisation des cadets autochtones, en collaboration avec Développement des ressources humaines Canada. Ce programme fonctionne selon le principe des stages et combine les études et de la formation en cours de travail pour aider les jeunes autochtones à passer de l'école à un emploi à long terme. À l'heure actuelle, 165 personnes accroissent leurs connaissances grâce au Programme. En 1995, la GRC a embauché 14 candidats ayant passé par le Programme de valorisation des cadets autochtones.

Reprise du Programme de valorisation des gendarmes autochtones

*«La reprise proposée du Programme de valorisation des gendarmes autochtones serait une mesure importante pour assurer que tous les Autochtones intéressés par une carrière policière puissent répondre aux critères d'entrée et aient des chances égales de devenir membres de la GRC .. M. Dan Goodleaf, Sous-ministre, Affaires indiennes et du Nord Canada.*



La GRC gère aussi le programme de formation de la GRC à l'intention des jeunes Autochtones lancé à l'été 1993 en collaboration avec la Federation of Saskatchewan Indian Nations. Ce projet d'envergure nationale comprend une formation de 17 semaines de formation, dont trois à la Division Dépôt et 14 semaines de co-patrouille dans les détachements. L'objectif est d'aider les élèves autochtones à acquérir discipline, confiance et respect d'eux-mêmes. On leur enseigne les principes du travail en équipe et on les expose à l'environnement non autochtone du cours de formation des recrues. Jusqu'à maintenant, 96 candidats des Premières Nations ont participé au programme. La plupart ont affirmé être intéressés par une carrière à la GRC.

*«La présence de Lena à Taloyoak n'a engendré que des commentaires positifs. Les membres du détachement ont pu se rapprocher de la communauté car Lena leur servait d'interprète et leur expliquait les coutumes locales. De plus, plusieurs citoyens sont venus visiter le détachement. La présence de Lena, comme l'adoption des principes de police communautaire, a fait une grande différence. La communauté est déjà derrière la GRC, mais depuis que les citoyens ont vu une des leurs en uniforme, leur appui est sans bornes. ».. Le sous-off. resp. du Détachement de Taloyoak (T.N.-O.)*

Le Comité consultatif du Commissaire sur les Autochtones a été créé en 1990. Ce comité sert de tribune pour les discussions sur le recrutement, la formation et les relations communautaires et leur lien avec les besoins des populations autochtones. Le comité se rencontre deux fois par année et fait des recommandations sur les questions de services policiers aux autochtones. Ces recommandations sont ensuite transmises au Commissaire de la GRC. Voici quelques exemples de recommandations qui ont été mises en oeuvre :

- la formation interculturelle est sortie des salles de classe et s'est transportée dans des camps culturels ruraux;
- la culture autochtone est enseignée par des Autochtones plutôt que des non-Autochtones;
- les exposés ont été remplacés par de la formation active.

## Conclusion

La GRC s'efforce d'adopter les principes de la police communautaire dans toutes ses opérations, mais elle reconnaît que le processus doit encore être peaufiné afin de pouvoir continuer à répondre aux besoins de tous les Canadiens. Pour assurer la réussite de la mise en oeuvre de principes de police communautaire, il faut intégrer l'approche de gestion par la qualité totale axée sur l'innovation et la satisfaction des clients. Comme nous l'avons déjà indiqué, l'approche de qualité totale a été adoptée dans les détachements de Cole Harbour et de Dauphin dans le cadre



des projets pilotes de police communautaire. L'engagement de la GRC envers les services de qualité découle de l'initiative de Qualité du service qui vise à assurer que les services fournis par le gouvernement sont pertinents, qu'ils répondent à un besoin réel et qu'ils sont accessibles et abordables. Cette approche rejoint celle de la police communautaire qui vise à améliorer la qualité des services de police offerts aux communautés.

Le premier d'une série de sondages auprès de la clientèle a été fait à la Division J (Nouveau-Brunswick) à la fin de 1995. On a interrogé une diversité de clients, notamment des plaignants, des témoins, des victimes et des accusés. Selon les résultats du sondage, les clients sont généralement très satisfaits des services offerts par la GRC dans la province. En plus de ce sondage, la GRC a aussi formé une série de groupes de consultation représentatif de la population de la Division afin d'obtenir des renseignements sur les besoins en matière de services policiers. Les discussions en groupe ont été bien reçues et ont permis de recueillir des renseignements utiles sur la communauté, les préoccupations et les besoins. Les facteurs clés sont notamment les délais d'intervention, le fait que les membres résident dans la communauté et les communications entre la police et la communauté.

Un nouveau programme de formation des cadets a été conçu et lancé à l'automne 1995. Ce nouveau programme est fondé sur les principes de police communautaire et d'apprentissage des adultes. Il est basé sur la résolution de problèmes et axé sur la clientèle. Les membres de la communauté participent à des séances de résolution de problèmes avec les cadets en formation. Le programme comprend des mises en situation où les besoins, les demandes et les attentes des clients varient, par exemple, demandes d'aide, demandes d'intervention en cours d'incident, intervention par suite d'un incident, prévention des problèmes et témoignages devant les tribunaux. Les questions d'éthique et de diversité culturelle sont intégrées dans toutes les situations et on insiste pendant tout le programme sur l'importance des partenariats et de l'amélioration continue.

Le Comité consultatif du Commissaire sur les minorités visibles offre un autre moyen à la GRC de s'assurer qu'elle fournit des services de qualité égale à toute les communautés et que ses relations avec la communauté sont bonnes. Ce groupe, formé en 1988, aide la GRC à respecter les principes de la police communautaire en demandant l'avis de représentants des communautés qu'elle dessert. Le comité, qui peut comprendre jusqu'à 12 membres des minorités visibles des différentes provinces et territoires, se rencontre deux fois par année dans différentes villes. À l'occasion de ces rencontres, le Commissaire et l'État-major de la GRC discutent des problèmes avec les représentants des communautés. On y traite de questions de recrutement, de formation et de relations avec les minorités visibles, de relations interculturelles et de toute autre sujet connexe.

La police communautaire continue d'évoluer grâce aux efforts de la communauté et des policiers



qui cherchent toujours à améliorer les services. Les communautés prennent de plus en plus la responsabilité des problèmes de crime et d'ordre social. De plus en plus de volontaires travaillent dans les bureaux de police communautaire, offrent des services policiers, participent aux patrouilles de citoyens et donnent des services aux victimes.

#### **4. Approches innovatrices en matière de prestation de services**

##### **Introduction**

Les propositions présentées dans le cadre de l'examen des programmes renforcent l'orientation stratégique de la GRC, soit la «sécurité des foyers et des collectivités», l'initiative de renouveau organisationnel, particulièrement les principes de rationalisation et de réduction des dépenses, et l'engagement de l'organisation en matière de police communautaire. On a aussi indiqué que les programmes de la GRC aidaient à éliminer le chevauchement et le dédoublement des tâches dans le domaine de la justice entre les différents niveaux de gouvernement. On a ainsi pu justifier le maintien de tous les programmes, mais on a dû réduire les coûts de 34,1 millions de dollars entre 1995-1996 et 1997-1998 en réalisant diverses économies. Voici où les principales coupures se sont faites :

##### **Sécurité des aéroports**

Les services de protection et de sécurité offerts par la GRC dans les aéroports désignés étaient fournis à Transports Canada, à titre d'exploitant d'aéroport. Après un examen approfondi par la GRC et Transports Canada, on a conclu que l'élimination des services de sécurité de la GRC allait de pair avec la commercialisation de l'exploitation des aéroports et qu'elle permettrait au gouvernement fédéral de faire des économies substantielles sans nuire à la sécurité des aéroports.

Les responsabilités de la GRC en matière de protection et de sécurité des aéroports prendront fin le 1<sup>er</sup> juillet 1997, ce qui permettra de réaliser des économies de 38 millions de dollars, sommes qui serviront à atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la Phase II de l'examen des programmes. L'élimination de ce programme touchera environ 600 employés à temps plein, qui pourront se prévaloir des dispositions sur le réaménagement des effectifs.

Le budget prévu pour 1997-1998 pour la police de l'aéroport était de 46,8 millions de dollars. La GRC consacrera les fonds résiduels de 8,8 millions de dollars à l'amélioration de ses fonctions fédérales dans les aéroports, notamment dans le domaine de la sécurité nationale, de la lutte antidrogue, des douanes, de l'immigration et de l'application des autres lois fédérales.



## **Examen des politiques des Services nationaux de police**

La GRC, en collaboration avec le Solliciteur général du Canada, a entrepris un examen des Services nationaux de police afin de trouver des moyens d'améliorer les services à la clientèle et pour identifier les nouveaux besoins ainsi que les possibilités de partage des coûts. Les services qui font l'objet d'un examen sont le Service canadien des renseignements criminels, le Collège canadien de police, le Dépôt des dossiers judiciaires et des empreintes digitales, le Centre d'information de la police canadienne, le Service des laboratoires judiciaires et la Section des chèques frauduleux.

Un rapport sera présenté au Solliciteur général en mars 1997. Cette initiative devrait permettre de rentabiliser les services et d'établir un partenariat entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux pour soutenir ces services utilisés par tous les corps de police dans la lutte contre la criminalité d'importance, organisée, multi-juridictionnelle et transnationale.

## **Création de la Fondation de la police montée, du programme de concession de licences et du Programme des commanditaires**

Le programme de concession de licences de la GRC a été lancé officiellement en janvier 1995 et est entré en vigueur le 1er avril 1995. Le programme a pour but de protéger l'intégrité de l'image de la GRC et d'assurer un contrôle sur son utilisation commerciale. Il a été conçu avec l'aide d'un organisme bénévole privé constitué sous le nom de Fondation de la police montée (FPM). Conformément à son mandat de détenteur de la licence maîtresse, la FPM a donné en sous-traitance la gestion du programme à la Walt Disney Company (Canada) Ltd. À titre d'agent de la FPM, Walt Disney (Canada) a élaboré et gère la liste des concessionnaires du programme.

Les redevances que reçoit la Fondation dans le cadre du programme servent à appuyer les initiatives de police communautaire, de prévention du crime et de relations publiques de la GRC partout au Canada. Depuis avril 1995, la Fondation a remis 50 000 \$ à sept communautés, de Davis Inlet au Labrador jusqu'à Surrey en Colombie-Britannique.

Le Programme national des commanditaires a été fondé pour trouver des commanditaires du secteur privé pour les initiatives de relations communautaires, de relations publiques, de prévention du crime et de services aux victimes. Une importante société canadienne a été présentée le 1er juillet 1995 comme principal commanditaire du Carrousel. Ce partenariat est d'une durée de trois ans et devrait générer 750 000 \$ destinés aux tournées du Carrousel et aux initiatives de police communautaire. Les revenus générés par ce programme ne serviront pas à couvrir les coûts de base du fonctionnement du Carrousel.



## **Recouvrement entier des coûts de la participation aux missions de paix de l'ONU**

La GRC participe aux missions de paix de l'ONU depuis 1989, à la demande du Gouvernement du Canada et plus particulièrement, à celle du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Les fonds pour ces missions étaient généralement fournis par l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Les membres de la GRC qui participent à ces missions le font généralement à titre d'instructeurs de police civile et de contrôleurs, d'enquêteurs, de superviseurs des droits de l'homme, de scrutateurs et de prestataires d'aide humanitaire et d'aide aux réfugiés.

La GRC a participé aux missions suivantes :

- 240 membres de la GRC ont servi au sein de la Force de protection de l'ONU dans l'ancienne Yougoslavie du 22 mai 1992 au 31 août 1995;
- 207 membres de la GRC ont participé à la mission de l'ONU en Haïti d'octobre 1994 à juin 1996;
- Un membre a été détaché à la commission d'enquête des Nations Unies sur le trafic d'armes au Rwanda, du 20 octobre 1995 au 8 mars 1996.

La mission des Nations Unies en Haïti en 1995-1996 était financée par un accord de recouvrement des coûts avec l'ACDI. Les dépenses s'élevaient à 9,1 millions de dollars.

Afin de s'assurer de recouvrer entièrement les coûts, la GRC a pris les mesures suivantes :

- les salaires de quatre ETP détachés au Groupe de la logistique pour les missions de paix de l'ONU proviennent de fonds de projet de l'ACDI;
- La GRC procède actuellement à une vérification pour identifier tous les coûts liés aux missions des Nations Unies; ces derniers devront être recouverts de l'ACDI.

## **Collège canadien de police**

La GRC a entrepris un examen et une réorganisation du Collège canadien de police. Dans le cadre de cet exercice, le Collège examinera des structures de responsabilité avec les collectivités policières canadiennes et internationales. Un énoncé de la mission, des valeurs et des orientations stratégiques a été élaboré. Un des objectifs stratégiques porte sur l'examen des différentes options de prestation de services et des recommandations des structures de responsabilité visant à améliorer l'efficacité et l'efficacités des services.



## **Élimination des chevauchements et des dédoublements en matière d'application des lois fédérales**

L'application des lois fédérales exige le statut d'agent de la paix, une formation professionnelle, un sens manifeste des responsabilités et des examens externes. Dans certains cas, les ministères fédéraux autres que les services fédéraux assument des responsabilités qui devraient revenir aux policiers, ce qui cause des chevauchements et un dédoublement des services. Dans son budget de 1995, le gouvernement fédéral demandait à la GRC d'examiner avec le Conseil du Trésor, le Bureau du Conseil privé, le Solliciteur général du Canada et d'autres ministères, les façons de regrouper les activités d'application des lois fédérales au sein de la GRC, ce qui permettrait de réaliser des économies dans tous les ministères. Les trois premiers ministères choisis pour cet examen des activités d'applications de la loi communes à la GRC sont : Revenu Canada (Douanes), Citoyenneté et Immigration et Héritage Canada (Service canadien des parcs). On prévoit pouvoir tirer les avantages suivants de l'examen :

- enquêtes plus courtes, moins coûteuses et plus efficaces permettant de réaliser des économies à l'échelle du gouvernement;
- une meilleure connaissance et un meilleur contrôle des sommes consacrées à l'application des lois fédérales;
- la possibilité pour la GRC et les autres ministères fédéraux d'établir des priorités, de planifier et de mettre en oeuvre des stratégies d'application de la loi à l'échelle du gouvernement.

Un comité consultatif interministériel formé de sous-ministres adjoints du ministère du Solliciteur général, du Bureau du Conseil privé, du ministère de la Justice et du Secrétariat du Conseil du Trésor a été formé pour conseiller la GRC dans le cadre de cette initiative.

Points saillants :

- Un comité directeur et un groupe de travail conjoints GRC/Héritage Canada (Service canadien des parcs) ont été formés pour examiner comment mener à bien les activités d'application des lois fédérales de la GRC et du Service canadien des parcs de la façon la plus rentable, la plus pratique et la plus efficace possible.
- Un comité directeur et un groupe de travail conjoints GRC/Revenu Canada ont été formés pour examiner et évaluer le partage des responsabilités et des activités et les relations de travail.
- Un comité directeur et un groupe de travail conjoints GRC/Citoyenneté et Immigration





Canada ont été formés pour déterminer comment augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et du mode de prestation des services. La GRC effectue déjà la plupart des activités d'application des lois fédérales au nom de Citoyenneté et Immigration.

Les groupes de travail ont élaboré et présenté des options et des analyses aux comités directeurs pour chacune des études bilatérales. Les comités directeurs ont demandé des éclaircissements sur plusieurs questions afin de pouvoir décider laquelle des options était pour le gouvernement la méthode la plus efficace et efficiente d'application des lois pénales fédérales.

## **Section IV : Sommaire sur la gestion du changement**

La GRC a subi de nombreux changements organisationnels au cours des dernières années et elle est passée d'un mode traditionnel de prestation de services à la police communautaire. La GRC vise toujours à réduire et à prévenir le crime malgré les restrictions financières. Bien que le principal objectif de la Gendarmerie soit de préserver son intégrité afin de pouvoir continuer à servir le public canadien, elle reconnaît qu'elle doit maintenir des normes de service élevées de la façon la plus rentable et la plus efficace possible. Comme la Gendarmerie fournit des services à tous les paliers de gouvernement, elle est visée par les plans de réduction des dépenses des administrations fédérales, provinciales, territoriales et municipales. Même s'il est parfois possible de fusionner les demandes de réductions, chaque niveau d'administration a des priorités différentes, ce qui limite la possibilité de la GRC de modifier ses propres priorités et ses activités pour satisfaire aux exigences. De plus, l'importance et l'urgence des réductions sont telles qu'elles risquent d'avoir des effets à long terme sur les rôles et responsabilités de la GRC et sur les services offerts aux Canadiens. La Gendarmerie doit maintenant s'assurer que les services essentiels à la sécurité et au bien-être des Canadiens sont maintenus et même renforcés et que la réduction des ressources ne met pas en danger la santé et la sécurité de ses membres. On a encouragé les divisions à éliminer les tâches redondantes, les chevauchements et les doublons ainsi que les politiques et procédures qui nuisent à l'innovation. On a aplani la structure organisationnelle de la Gendarmerie pour favoriser la prise de décision aux premiers niveaux et la gestion des risques. La rationalisation et l'aplanissement permettront de réaffecter le personnel responsable des tâches administratives à la prestation de services de première ligne.

Au cours des dernières années, la GRC s'est efforcée de réduire ses frais généraux et d'inclure des économies dans ses services internes. En 1995-1996, la GRC a réalisé des économies de 34 millions de dollars, dont 60 p. 100 provenaient de réductions administratives. Ces réductions sont le résultat d'un certain nombre de stratégies, notamment le projet de renouvellement, l'élimination de postes, le réaménagement des effectifs, la mise en oeuvre de la police communautaire et la décentralisation des pouvoirs, ce qui a permis l'habilitation des membres qui sont désormais directement responsables des budgets et des décisions qui sont prises. La tendance vers la



conversion en postes de membre civil des postes n'exigeant pas de pouvoirs d'agent de la paix a aussi contribué à réaliser des économies substantielles en ressources humaines tout en conservant à la GRC les différentes compétences.

La GRC a examiné et élaboré de nouveaux modèles de prestation de services. Le modèle de police de district adopté au Nouveau-Brunswick (Division J) est fondé sur une structure organisationnelle qui prévoit le regroupement d'un certain nombre de détachements dans un district et qui concentre les fonctions administratives à un seul endroit. Cela assure une prestation de services contractuels plus efficace et plus efficiente puisque le fardeau administratif imposé au personnel opérationnel, y compris les chefs de détachement, est réduit, ce qui permet de consacrer plus de temps aux tâches opérationnelles dans les communautés. Le succès de ce modèle dépend du recours à des technologies de l'information adéquates permettant la communication électronique entre les détachements de chaque district et la création d'un groupe de soutien administratif unifié chargé de toutes les fonctions administratives au centre de commandement du district. Les premières évaluations montrent que le modèle de police de district permet d'offrir un service rentable et proactif et qu'il permet d'augmenter la présence policière dans la communauté.

LA GRC a aussi entrepris de développer un modèle de services policiers pour la province de la Saskatchewan qui soit le plus efficace et le plus rentable pour les citoyens de la province. Les principaux objectifs de l'étude sont l'engagement envers la police communautaire, la prestation de services améliorés aux communautés des Premières Nations; la réaffectation des ressources selon les besoins; la réduction des coûts administratifs; l'augmentation du temps consacré aux tâches policières, la réduction du nombre de détachements et de sous-divisions et l'augmentation du nombre de bureaux satellites. Pendant le déroulement des consultations avec les parties contractantes, les résultats de l'étude ont été utilisés dans le cadre d'initiatives de restructuration dans d'autres territoires contractuels de la GRC. Cette initiative devrait améliorer les services de police communautaire de la GRC en Saskatchewan.

Les projets que la GRC met en oeuvre au Nouveau-Brunswick, en Saskatchewan et dans d'autres régions sont fondés sur le modèle de la police communautaire et montrent à quel point l'organisation peut adapter ses services aux communautés qu'elle dessert. Voici quelques autres initiatives entreprises par la GRC :

- l'élaboration de modèles de régionalisation des services de la GRC;
- le partage des services communs entre les divisions;
- la mise en oeuvre des interventions différentielles (approche qui reconnaît qu'il n'est pas nécessaire de dépêcher une voiture de police dans tous les cas);



- l'élaboration de normes minimales de service;
- la participation avec le Solliciteur général du Canada à l'élaboration d'une stratégie d'examen fédéral dans le cadre de la revue quinquennale des ententes de services de police prévue pour 1997;
- la mise en oeuvre d'ententes transitoires dans le cadre des ententes tripartites avec les Premières Nations, selon lesquelles la GRC pourra augmenter graduellement le nombre de membres autochtones aussi près de 100 p. 100 que le désireront les clients autochtones.

L'examen des programmes a permis d'identifier plusieurs occasions de réaliser des économies et des options de partage et de recouvrement des coûts. On élabore des stratégies conjointes avec les partenaires en matière d'application des lois pénales fédérales, la sécurité des aéroports, le Collège canadien de police et les Services nationaux de police. Afin de répondre à la demande accrue de services, la GRC a élaboré une série de modes de financement, notamment les partenariats, les opérations conjointes et le recouvrement ou le partage des coûts, notamment dans le cas de la formation offerte aux autres ministères responsables de l'application de la loi. La création récente de la Fondation de la police montée, organisme indépendant chargé de recueillir des fonds pour les activités de police communautaire de la GRC, est un exemple de mesure ayant obtenu un succès retentissant en matière de génération de revenus.



## **Section V : Annexes**

### **A. Liste des principales lois fédérales et ententes formelles**

La Gendarmerie royales du Canada assume une grande part de responsabilité dans l'application des lois fédérales suivantes:

Lois sur l'aéronautique  
Loi sur la généalogie des animaux  
Loi sur les banques  
Loi sur la faillite  
Loi électorale du Canada  
Loi sur les grains du Canada  
Loi sur le régime de pensions du Canada  
Loi sur la marine marchande du Canada  
Loi sur la Commission canadienne du blé  
Loi canadienne sur la protection de l'environnement  
Loi canadienne sur les droits de la personne (art. 59)  
Loi réglementant certaines drogues et autres substances  
Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité, Partie IV  
(Loi sur les infractions en matière de sécurité)  
Loi sur la citoyenneté  
Loi sur le droit d'auteur  
Code criminel  
Loi sur le casier judiciaire  
Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels  
Loi sur les douanes  
Loi sur l'accise  
Loi sur les explosifs  
Loi sur les licences d'exportation et d'importation  
Loi sur les allocations familiales  
Loi sur les pêcheries  
Loi des aliments et drogues  
Loi sur l'exportation du gibier  
Loi relative à la circulation sur les terrains du gouvernement  
Loi sur l'immigration  
Loi sur les privilèges et immunités diplomatiques et consulaires (annexes I et II)  
Loi de l'impôt sur le revenu



Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs  
Loi sur les parcs nationaux  
Loi nationale de la libération conditionnelle  
Loi sur les transports nationaux  
Loi sur les secrets officiels  
Loi sur la sécurité de la vieillesse  
Loi sur l'administration du pétrole  
Loi sur la radio  
Loi sur les chemins de fer  
Loi sur les prêts aux petites entreprises  
Loi sur les marques de commerce  
Loi sur le transport des marchandises dangereuses  
Loi des poids et mesures  
Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages  
Loi sur les jeunes contrevenants

### **Liste des ententes officielles entre la GRC et les ministères du gouvernement fédéral**

La GRC a signé des protocoles d'entente avec les ministères et organismes fédéraux suivants en vue de l'application conjointe de dispositions particulières de la loi fédérale en cause. Ces ententes font état des buts et des responsabilités des parties concernées. On trouvera ci-après la liste des ministères et agences avec lesquels la GRC a signé des ententes officielles.

Affaires étrangères et du Commerce international  
Affaires indiennes et du Nord Canada  
Agence canadienne de développement international  
Agriculture et Agro-alimentaire Canada  
Anciens combattants Canada  
Archives nationales du Canada  
Banque du Canada  
Bureau de la sécurité des transports Canada  
Bureau du surintendant des institutions financières Canada  
Canadien National  
Canadien Pacifique  
Centre de sécurité des télécommunications  
Chambre des communes  
Citoyenneté et Immigration Canada  
Commission canadienne des droits de la personne  
Commission de la Capitale nationale



Commission de la Fonction publique du Canada  
Commission de l'immigration et du statut de réfugié  
Commission nationale des libérations conditionnelles  
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes  
Conseil du Trésor du Canada  
Conseil national de recherches Canada  
Cour canadienne de l'impôt  
Cour fédérale du Canada  
Cour Suprême du Canada  
Défense nationale  
Développement des ressources humaines Canada  
Élections Canada  
Environnement Canada  
Finances Canada  
Garde côtière canadienne  
Groupe communication Canada  
Industrie Canada  
Justice Canada  
Office national des transports du Canada  
Office national de l'énergie  
Patrimoine canadien (Parcs Canada)  
Pêches et Océans  
Programme national de recherches et sauvetage  
Ressources naturelles Canada  
Revenu Canada, Accise, Douanes et Impôt  
Santé Canada  
Secrétariat d'État du Canada  
Service canadien du renseignement de sécurité  
Service correctionnel de la faune  
Société canadienne des ports  
Société canadienne des postes  
Solliciteur général Canada  
Statistique Canada  
Transports Canada  
Travaux publics et services gouvernementaux Canada  
Tribunal de l'aviation civile  
Vérificateur général du Canada



## Liste des ententes officielles entre la GRC et les gouvernements provinciaux

La GRC a également signé des ententes officielles avec les gouvernements provinciaux suivants. En vertu de ces ententes la GRC est le principal service chargé d'enquêter en vertu de la Loi sur les infractions en matière de sécurité sur le territoire de la province concernée.

Procureur général de la Colombie-Britannique  
Procureur général de l'Île-du-Prince-Édouard  
Procureur/Solliciteur général de l'Ontario  
Procureur général de la Saskatchewan  
Procureur général de l'Alberta  
Procureur général de la Nouvelle-Écosse  
Procureur général du Nouveau-Brunswick  
Procureur général de Terre-Neuve  
Procureur général du Manitoba

## B. Personnes-ressources

Comm. adj. Ford Matchim  
Directeur de la Vérification, de l'évaluation et des services de gestion  
Gendarmerie royale du Canada  
1200, promenade Vanier  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0R2

Téléphone : (613) 993-3210      Télécopieur : (613) 993-4453

Comm. adj. Frank Richter  
Directeur des Finances et de l'Approvisionnement  
Gendarmerie royale du Canada  
4ième étage  
440, chemin Conventry  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0R2

Téléphone : (613) 993-1712      Télécopieur : (613) 952-7167



## C. Autres données financières

(millions de dollars)	Réal 1993-94	Réal 1994-95	Prévisions 1995-96	Réal 1995-96
<b>Secteur d'activité</b>				
Services de police fédérale	521.4	545.0	518.3	537.1
Services de police contractuelle	780.8	779.5	786.7	777.7
Services nationaux de police	290.4	289.8	292.2	288.5
Missions de paix pour les Nations Unies	4.7	5.4	8.0	9.1
Gestion générale et ressources humaines	356.9	384.5	315.6	391.2
Sous-total	1 954.2	2 004.2	1 920.8	2 003.6
Moins les recettes	712.6	723.8	713.4	732.5
<b>Dépenses nettes</b>	<b>1 241.6</b>	<b>1 280.4</b>	<b>1 207.4</b>	<b>1 271.1</b>





## C. Autres données financières

### 2.2 Détails des revenus à valoir sur le crédit par secteur d'activité (millions de dollars)

	Réel 1993-94	Réel 1994-95	Prévisions 1995-96	Réel 1995-96
<b>Services de police contractuelle</b>				
Services de police communautaire, contractuelle et autochtone	705.8	719.9	709.3	730.0
<b>Services nationaux de police</b>				
Informatique	6.2	3.8	3.5	2.5
<b>Gestion générale et ressources humaine</b>				
Formation	0.6	0.1	0.6	0.0
<b>Total à valoir au crédit</b>	712.6	723.8	713.4	732.5
<b>Crédit au Trésor</b>	18.6	18.2	18.0	18.9
<b>Total des recettes du programme</b>	731.2	742.0	731.4	751.4



## C. Autres données financières

### 2.3 Dépenses en capital par secteur d'activité (millions de dollars)

	Réel 1993-94	Réel 1994-95	Prévisions 1995-96	Réel 1995-96
<b>Secteur d'activité</b>				
A. Services de police fédérale	22.3	32.1	32.8	26.6
B. Services de police contractuelle	57.9	52.8	51.1	62.8
C. Services nationaux de police	45.4	50.8	42.4	44.0
D. Missions de paix pour les Nations Unies	0.0	0.1	0.0	0.0
E. Gestion générale et ressources humaines	29.7	38.1	14.2	47.5
<b>TOTAL</b>	<b>155.3</b>	<b>173.9</b>	<b>140.5</b>	<b>180.9</b>



## C. Autres données financières

### 2.4 Paiements de transfert par secteur d'activité (000's)

	Réel 1993-94	Réel 1994-95	Prévisions 1995-96	Réel 1995-96
<b>Subventions par secteur d'activité</b>				
<b>Gestion générale et ressources humaines</b>				
Association des anciens de la GRC	4	4	2	2
Association internationale des chefs de police	2	0	2	0
Survivants de membres tués dans l'exercice de leurs fonctions	621	614	1,000	625
<b>Prévu par la loi</b>				
Pensions et autres prestations des employés				
Pensions en vertu de la <i>Loi sur la continuation des pensions de la GRC</i>	29 873	29 251	31 000	28 513
Compensations aux membres pour des blessures subies dans l'exercice de leurs fonctions	7 161	7 694	8 000	9 243
Pensions versées aux familles de membres tués dans l'exercice de leurs fonctions	79	80	100	80
<b>Total des subventions</b>	<b>37 740</b>	<b>37 643</b>	<b>40 104</b>	<b>38 463</b>
<b>Contributions par secteur d'activité</b>				
<b>Services nationaux de police</b>				
Contributions aux élèves extérieurs à la GRC assistant à des cours au collège canadien de police	325	307	410	291
<b>Total des contributions</b>	<b>325</b>	<b>307</b>	<b>410</b>	<b>291</b>
<b>Total des subventions et des contributions</b>	<b>38 065</b>	<b>37 950</b>	<b>40 514</b>	<b>38 754</b>



## C. Autres données financières

### 2.7 Besoins en personnel par secteur d'activité (ETP)

#### Assujetti à la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*

Secteur d'activité	Réel	Réel	Prévisions	Réel
	1993-94	1994-95	1995-96	1995-96
Services de police fédérale	354	480	535	485
Services de police contractuelle	946	883	964	871
Services nationaux de police	756	725	694	707
Maintien de la paix - ONU	0	2	0	0
Gestion générale et ress. humaines	1 276	1 273	1 218	1 255
<b>TOTAL</b>	<b>3 332</b>	<b>3 363</b>	<b>3 411</b>	<b>3 318</b>

#### Assujetti à la *Loi sur la GRC*

Secteur d'activité	Réel	Réel	Prévisions	Réel
	1993-94	1994-95	1995-96	1995-96
Services de police fédérale	5 361	5 340	5 363	5 331
Services de police contractuelle	8 531	8 396	8 649	8 210
Services nationaux de police	2 268	2 275	2 220	2 200
Maintien de la paix - ONU	40	32	0	89
Gestion générale et ress. humaines	1 829	1 468	1 411	1 593
<b>TOTAL</b>	<b>18 029</b>	<b>17 511</b>	<b>17 643</b>	<b>17 423</b>

L'expression «équivalent à temps plein» désigne la mesure de l'utilisation des ressources humaines fondée sur les niveaux moyens d'emploi.

Source : Directeur des Finances



## C. Autres données financières

### 2.7 Besoins financiers par article

(millions de dollars)	Réel 1993-94	Réel 1994-95	Prévisions 1995-96	Réel 1995-96
<b>Personnel</b>				
Salaires et traitements	1 180.9	1 198.3	1 159.0	1 161.8
Contributions aux régimes de prestation des employés	139.2	139.5	145.7	134.1
Autres frais en personnel	45.9	48.2	42.4	42.6
	1 366.0	1 386.0	1 347.1	1 338.5
<b>Biens et services</b>				
Transport et communications	112.1	109.7	112.7	120.2
Information	0.7	0.5	0.8	0.7
Services professionnels et spéciaux	91.3	99.4	87.8	119.7
Locations	36.3	36.4	39.0	37.7
Frais de réparation et d'entretien	42.1	38.2	43.6	40.1
Services publics, matériel et approvisionnements	71.6	75.6	75.7	93.0
Autres subventions et paiements	40.6	46.5	33.1	34.1
	394.7	406.3	392.7	445.5
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 760.7</b>	<b>1 792.3</b>	<b>1 739.8</b>	<b>1 784.0</b>
<b>Capital</b>				
Dépenses en capital secondaires*	33.3	45.6	20.2	44.8
Dépenses en capital contrôlées	122.1	128.3	120.3	136.1
	155.4	173.9	140.5	180.9
<b>Paiements de transfert</b>	<b>38.1</b>	<b>38.0</b>	<b>40.5</b>	<b>38.8</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 954.2</b>	<b>2 004.2</b>	<b>1 920.8</b>	<b>2 003.7</b>
<b>Moins : recettes et revenus portés au crédit</b>	<b>712.6</b>	<b>723.8</b>	<b>713.4</b>	<b>732.6</b>
<b>Total des dépenses du Programme</b>	<b>1 241.6</b>	<b>1 280.4</b>	<b>1 207.4</b>	<b>1 271.1</b>

\* Le facteur Dépenses en capital secondaires correspond au montant qui reste après que le montant des dépenses en capital a été décidé. D'après les principes qui sous-tendent le budget de fonctionnement, ces ressources sont censées être interchangeables avec les dépenses touchant le personnel et celles qui concernent les biens et les services.



## INDEX

ADN .....	28-30
Aperçu de l'environnement .....	9
Aperçu du ministère .....	2
Application des lois fédérales .....	42
Approches innovatrices .....	39
Association des banquiers canadiens .....	14
Association canadienne des bijoutiers .....	18
Banque d'empreintes génétiques .....	29
Bell Mobility .....	13
Burnaby (Colombie-Britannique) .....	33, 33
Cantel .....	13
Collège canadien de police .....	11, 14, 40, 45
Crime de violence .....	1, 2-23, 29
Crime organisé .....	7, 10-11, 13, 19-20
Criminalité commerciale .....	13
Criminalité juvénile .....	6, 7, 9-10, 30-31
Criminalité technologique .....	13, 14
Dauphin (Manitoba) .....	34, 34
Direction de l'informatique .....	21
Douanes et Accise .....	17-18
Enregistrement des armes à feu .....	10, 27
Federal Bureau of Investigation .....	20
Gestion générale et ressources humaines .....	8, 50, 52, 53
Groupe de travail de Cornwall .....	19
Immigration et passeports .....	14
Lutte antidrogue .....	1, 19, 20, 40
MasterCard International .....	13
Message du ministre .....	i
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international .....	41
Objectifs et priorités .....	5
Organisation et programmes .....	4
Participation .....	13, 28, 41, 45
Police communautaire .....	1, 4, 21, 24, 32, 35, 37, 43, 45, 51
Police de district .....	6, 10, 34
Police nationale turque .....	16
Prévention du crime .....	1, 2, 10, 12



Prévention du suicide . . . . .	10, 25
Produits de la criminalité . . . . .	1, 10, 12-13, 16, 18
Programme des commanditaires . . . . .	40
Programme de concession de licences . . . . .	40
Programme de formation des cadets . . . . .	36, 38
Programme de valorisation des cadets autochtones . . . . .	36
Programme de valorisation des gendarmes autochtones . . . . .	36
Programme de formation de la GRC à l'intention des jeunes Autochtones . . . . .	37
Programme consultatif du Commissaire sur les minorités visibles . . . . .	10, 38
Programme consultatif national sur les Autochtones . . . . .	10, 37
Registre canadien des armes à feu . . . . .	27
Rencontres du Canada . . . . .	31
Rendement des secteurs d'activité . . . . .	9
Renseignements criminels . . . . .	20-21, 26, 40
Ressources humaines . . . . .	4, 6, 37, 44, 48, 50, 52-54
Revenu Canada . . . . .	19, 42, 43, 48
Rôles et responsabilités . . . . .	2, 43
SCRC . . . . .	11, 21
Sécurité des aéroports . . . . .	39
Service canadien des parcs . . . . .	42
Service canadien des renseignements criminels . . . . .	40
Service de police de Cornwall . . . . .	19
Services de police contractuelle . . . . .	4, 4, 5, 7, 8, 21, 35, 50-52
Services de police fédérale . . . . .	4, 8, 21, 50, 52
Services nationaux de police . . . . .	4, 7, 8, 21, 45, 50
Société canadienne de la Croix rouge . . . . .	25
Solliciteur général du Canada . . . . .	1-2, 4, 40, 42, 45
Sommaire . . . . .	1, 43
Sommaire sur la gestion du changement . . . . .	43
Système d'analyse des liens entre les crimes de violence . . . . .	26, 26
Taux de résolution . . . . .	1, 10, 23
Tendances en matière de criminalité . . . . .	24
Total des dépenses du Programme . . . . .	50
ViCLAS . . . . .	10, 26-27
Visa Canada . . . . .	13

